

**DELIBERATION N° 19/101 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE REGLEMENT TRANSITOIRE DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE INSULAIRE**

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Santa DUVAL
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Julien PAOLINI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et son article 54,
- VU** la délibération n° 18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant la feuille de route du Pattù pè a Ghjuventù,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/485 AC de l'Assemblée de Corse du 30 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relation aux associations et le règlement général interne d'intervention des aides au mouvement associatif,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n° 2019-16 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 mars 2019,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le règlement transitoire des aides jeunesse, joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les arrêtés et les conventions de mise en œuvre du règlement d'aides dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités et dispositions qui y sont définies.

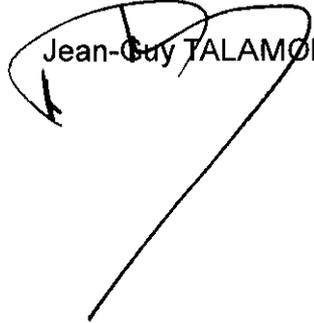
ARTICLE 3 :

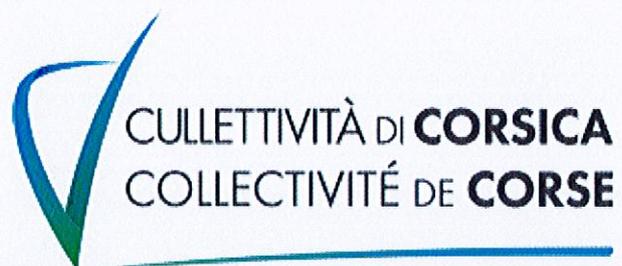
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corsè,

Jean-Guy TALAMONI





**REGLEMENT TRANSITOIRE DES AIDES
JEUNESSE**

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. L'INFORMATION JEUNESSE, L'OUTIL AU SERVICE DES ACTEURS DE LA JEUNESSE

1. OFFRE DE SERVICE A DESTINATION DES PARTENAIRES
2. ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU TERRITORIAL IJ

II. LES AIDES AU MILIEU ASSOCIATIF : SOUTIEN AUX PROJETS

1. DEMU UNA MANU - CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES : 3 AAP
2. LES AIDES AUX PROJETS ET ACTIONS

III. LES AIDES INDIVIDUELLES : VALORISER L'INITIATIVE DES JEUNES

1. GHJOVANI IN MOSSA : PRIMUM PASSUM
2. GHJOVANI IN MOSSA : SCUMESSU D'AVENE
3. PRIMA STRADA
4. INCUBATEUR D'IDEES

IV. LES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

1. DEFINITION DES CEL
2. ORIENTATIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

ANNEXE 1 : MODALITES D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES SUBVENTIONS

ANNEXE 2 : 3 DOSSIERS DE CANDIDATURE AAP « DEMU UNA MANU » ET FICHE EVALUATION

ANNEXE 3 : DOSSIER DE DEMANDE D'INTENTION

ANNEXE 4 : DOSSIER GHJOVANI IN MOSSA/PRIMA STRADA

ANNEXE 5 : FICHE INFORMATION JEUNESSE – AIDE AU PERMIS

ANNEXE 6 : DOSSIER UNIQUE CEL

PRÉAMBULE

Le Conseil Exécutif de Corse fait de la politique jeunesse un axe fort de sa mandature.

Depuis la Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse (article L. 4424-8 CGCT), la Collectivité de Corse est compétente pour mener des actions dans les domaines de l'éducation populaire et de l'information jeunesse mais a également comme principaux objectifs de susciter, d'encourager et de soutenir des projets et des actions qui permettent aux jeunes :

- de réaliser leurs aspirations d'épanouissement personnel et d'engagement social,
- de participer plus activement à la vie locale et à la construction d'un espace social européen.

Le Conseil Exécutif de Corse, à travers la feuille de route du Pattu pè a Ghjuventù, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018, souhaite impulser une politique transversale, ambitieuse et innovante.

Le Pattu pè a Ghjuventù est co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, représentant la richesse et l'avenir de la Corse.

Il permet à la fois d'accompagner les jeunes Corses dans l'affirmation de ce qu'ils sont et veulent devenir et de favoriser leur mobilisation et implication citoyennes.

5 priorités ont été identifiées :

1. Recenser l'existant,
2. Donner la parole aux jeunes : « Avà tocc'à tè o Ghjuventù »,
3. Aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel,
4. Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque jeune,
5. Favoriser l'engagement citoyen.

Le Pattu s'inscrit dans une démarche de projet rigoureuse, avec comme première étape fondamentale : de recensement qui sera effectif à la fin du premier trimestre 2019, et le diagnostic des dispositifs existants. Celui-ci associe l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement les jeunes. Il permettra de définir un plan d'actions adapté aux besoins actuels.

Dans le même temps, la Direction adjointe en charge de la jeunesse participe également :

- à dynamiser et coordonner le réseau Information Jeunesse,
- aux Contrats Educatifs Locaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat,
- au soutien du milieu associatif œuvrant pour la jeunesse,
- à favoriser l'initiative des jeunes par l'intermédiaire d'une bourse individuelle.

En tant que coordinatrice des politiques de jeunesse, la Collectivité de Corse a développé, depuis 2018, un outil au service des acteurs de la jeunesse : u Serviziu Infurmazione Ghjuventù au sein de sa Direction adjointe de la jeunesse.

L'Infurmazione Ghjuventù, répond à plusieurs missions :

- informer les jeunes sur bon nombre de sujets relatifs à leur vie quotidienne,

- accompagner les jeunes dans leurs démarches et leurs projets,
- encourager l'engagement citoyen,
- se positionner en coordonnateur du réseau d'information jeunesse (IJ) et s'inscrire dans une démarche qualité, en répondant au label Information Jeunesse (IJ)¹,
- animer et dynamiser les structures territoriales, membres du réseau Information Jeunesse (réseau IJ), en leur apportant un appui technique et un accompagnement en formation pour mettre en place sur leur territoire des ateliers, d'information de niveau généraliste : prévention des comportements à risque/mobilité/éducation à la citoyenneté.

De plus, la Direction adjointe de la jeunesse poursuit son action de soutien en faveur :

- du milieu associatif œuvrant pour la jeunesse, en développant des appels à projets destinés aussi bien aux associations du rural, portées par des jeunes ou bien déjà implantées dans les différents territoires, et en soutenant les projets et actions pour et par les jeunes,
- des initiatives des jeunes par l'intermédiaire de bourses individuelles.

Pour la période **2020/2021**, plusieurs projets importants, venant renforcer la politique jeunesse, vont être mis en route :

1 : Tout d'abord, afin de garantir l'accès aux droits des jeunes et suivant les priorités du Pattu pè a Ghjuventù, le Service Infurmazione Ghjuventù portera le déploiement de l'outil « **Boussole des jeunes** ». Ce nouvel outil numérique a pour ambition d'améliorer l'accès à l'information, aux services et aux droits qui concernent les jeunes. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre d'un travail concerté avec tous les acteurs jeunesse du territoire et les jeunes eux-mêmes.

2 : Ensuite, le Conseil Exécutif de Corse a souhaité, au sein de la Direction adjointe de la jeunesse, la création de l'**Observatoire de la Jeunesse**. Cette structure se veut être un centre de ressources, d'expertise et d'évaluation des questions de jeunesse et des politiques publiques qui lui sont dédiées.

3 : Enfin, le Conseil Exécutif de Corse, dans le cadre de la territorialisation de ses politiques publiques, souhaite mener une réflexion sur le devenir du dispositif relatif aux **Contrats Éducatifs Locaux (CEL)**.

En effet, ces contrats, dont la Collectivité de Corse est le principal partenaire financier, représentent le lien privilégié avec les territoires qui développent une politique éducative et pourraient ainsi renforcer et compléter notre maillage territorial dans ce domaine.

Afin d'assurer la cohérence avec les priorités du Pattu pè a Ghjuventù, la Collectivité de Corse souhaite proposer à l'État que le pilotage de cette action lui soit confiée.

Il serait donc envisagé, pour 2020, une **contractualisation avec les territoires détenteurs d'un Contrat Éducatif Local** par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Ce document permettrait non seulement de fixer les objectifs en lien avec les orientations politiques de la Collectivité de Corse, et également de soutenir et développer la politique éducative, notamment dans le milieu rural, en mettant à disposition son service Infurmazione Ghjuventù et son appui technique et financier pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

C'est donc dans ce cadre général que s'inscrit le présent projet de règlement des aides jeunesse.

¹ La refonte du label Information Jeunesse a pour objectifs :

- de passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- de rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires, notamment le Service Public Régional de l'Oriente (SPRO) ;
- d'accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- de développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent

Ce document sera l'expression de la volonté politique d'accompagner :

- le milieu associatif opérant en faveur de la jeunesse,
- l'initiative des jeunes,
- les communes ou intercommunalités membres d'un CEL.

Ce règlement se veut transitoire, afin de prendre en compte dès 2020, les préconisations apportées par le diagnostic du Pattu pè a Ghjuventù.

Pour la première fois un cadre juridique sécurisé sera posé pour 2019, préfigurant un règlement pérenne mettant en œuvre la politique jeunesse de la Collectivité de Corse.

Notre volonté est d'orienter les acteurs de la jeunesse vers la démarche projet afin d'initier des actions innovantes pour les jeunes et par les jeunes, sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans le milieu rural.

Ainsi, le règlement des aides jeunesse présente à la fois des outils d'accompagnement de la politique jeunesse et des aides financières destinées aux acteurs de la jeunesse et aux jeunes :

- le service Infurmazione Ghjuventù : un outil au service des acteurs de la jeunesse,
 - trois dispositifs d'aides :
1. Aide au milieu associatif se déclinant en
 - a. Trois appels à projet « Demu una manu » - chantiers de jeunes bénévoles,
 - b. Aide aux actions et projets des associations œuvrant pour la jeunesse.

 2. Aide à l'initiative jeunesse :
 - a. Ghjovani in mossa : primu passu,
 - b. Ghjovani in mossa : scumessu d'avene,
 - c. Prima Strada : dispositif nouveau d'aide à la mobilité,
 - d. Incubateur d'idées : nouveau dispositif visant à favoriser l'émergence de projets et lever les freins éventuels dûs à la complexité administrative du dépôt de demande de financement par la création d'un lien internet pour déposer des projets.

 3. Les Contrats Éducatifs Locaux : dispositif partenarial piloté par la DRJSCS, pour lequel la Collectivité de Corse est le principal financeur.

Il est à noter que, parmi l'ensemble des dispositifs sus visés, deux nouvelles aides qui sont venues enrichir celles existantes dans l'objectif de répondre aux besoins prégnants identifiés lors de l'enquête sur les besoins des jeunes : l'incubateur d'idées et le dispositif Prima Strada.

I. L'INFORMATION JEUNESSE, UN OUTIL AU SERVICE DES ACTEURS DE LA JEUNESSE SUR L'ILE

1. OFFRE DE SERVICE A DESTINATION DES PARTENAIRES

Le Service Information Jeunesse de la Collectivité de Corse a pour mission de :

- Garantir l'accès aux droits et à l'information à tous les jeunes sur tout le territoire
- Structurer et animer un réseau d'acteurs locaux de l'Information Jeunesse / Assurer un maillage territorial
- Prévenir les comportements à risques dans tous les domaines et notamment la santé
- Favoriser pour tous les jeunes l'acquisition d'une culture numérique citoyenne, responsable et créative, à travers sa mission de médiation numérique
- Promouvoir la mobilité internationale
- Etre un service ressource pour les acteurs de jeunesse

L'offre du Service Information Jeunesse est disponible :

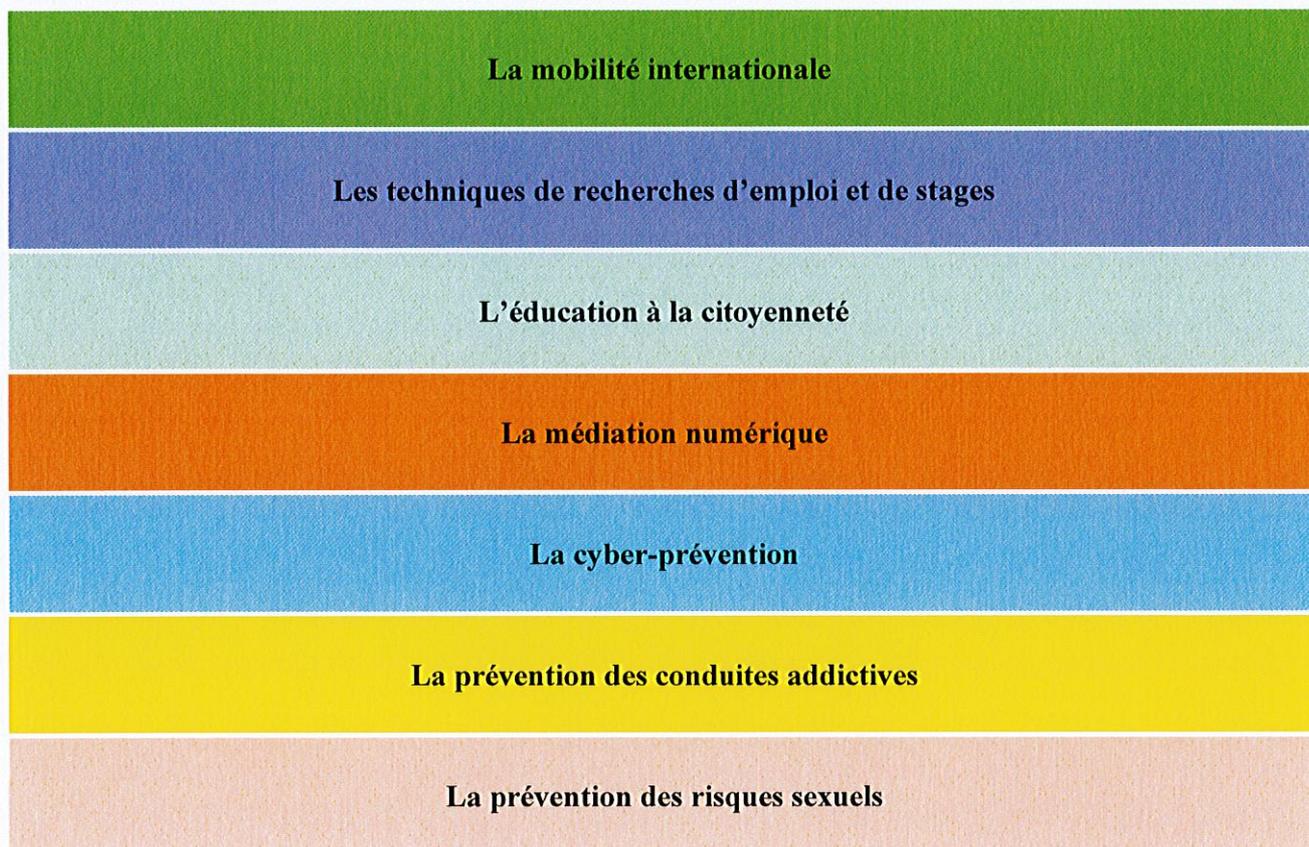
- Au sein du service mais également en extérieur sur tout le territoire,
- Dans le cadre d'un accueil physique, téléphonique et/ou numérique
- En entretiens individuels ou en informations collectives

En tant que centre ressource, le Service Information Jeunesse met à disposition :

- un accès libre au centre de ressources documentaires, notamment en langue corse
- une documentation riche et variée sur l'emploi, la formation, les métiers
- une documentation riche et variée sur l'accès aux droits, le logement, la santé
- une documentation riche et variée sur la mobilité internationale
- des offres de jobs, stages, formation en consultations ou à l'affichage
- un accès Internet pour la recherche d'information,
- une solution bureautique (ordinateur, imprimante, scan)
- une base de données territoriale en matière de loisirs et de sports

Les actions d'accompagnement et d'éducation organisées par le Service Information Jeunesse s'inscrivent dans le cadre de priorités spécifiques (Voir détail explicité pour chaque thématique) définies par le **Pattu Pè a Ghjuventù**. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des politiques mises en œuvre par de la Collectivité de Corse, mais également dans le cadre de préconisations des programmes d'action institutionnels concernant directement la jeunesse.

Ces actions d'accompagnement et d'éducation concernent 7 thématiques :



2. ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU IJ TERRITORIAL

Dans le cadre de sa compétence Information Jeunesse, la Collectivité de Corse s'est fixée comme objectif de **structurer et d'animer un réseau d'acteurs locaux de l'Information Jeunesse afin d'assurer un maillage territorial** et l'accès au droit à l'information pour tous les jeunes.

Depuis novembre 2018, le Service Information Jeunesse de la Collectivité de Corse a rencontré les relais Information Jeunesse du territoire.

Si pour l'instant, il existe 5 relais sur le territoire, d'autres pourront être envisagés dans une logique de partenariat et d'extension du réseau, dans la volonté d'améliorer la couverture du réseau. Des projets sont d'ores et déjà à l'étude en Balagne et dans l'extrême-sud.

L'état des lieux fait ressortir un fort intérêt de ces structures pour continuer à porter la mission Information Jeunesse et un besoin de renforcer l'accompagnement dans leurs actions.

Le Service Information Jeunesse, dans le cadre de sa mission d'animation et de coordination du réseau et de par son expertise en ingénierie Information Jeunesse, proposera un appui technique et opérationnel aux acteurs de ce réseau.

CRITERES : REMPLIR LE CAHIER DES CHARGES « INFURMAZIONE GHJUVENTU » :

- Etre titulaire du label « Information Jeunesse » délivré par l'Etat (ou en cours de labellisation) ;
- Mettre en œuvre des actions et projets de proximité qui favorisent l'accès à l'information jeunesse aux 11-30 ans du territoire couvert par la structure.

- Respecter le fonds documentaire minimum (actuel CIDJ national obligatoire, documents thématiques, quotidien régional, documents régionaux fournis par le service Infurmazione Ghjuventù) ;
- Adhérer à la Charte européenne de l'Information Jeunesse ;
- Former au moins un référent Information Jeunesse au sein de la structure ;
- Participer aux réunions d'animation et de coordination de réseau organisées par la Collectivité de Corse ;
- S'assurer de l'adéquation entre l'offre de service proposée et les besoins du public (enquêtes de satisfaction, évaluation des actions, consultation des jeunes)

Nature de l'ACCOMPAGNEMENT :

- Co-construction de projets communs Information Jeunesse
- Formation initiale de base de l'animateur Information Jeunesse qui comprendra notamment la formation en langue corse.
- Formations thématiques en fonction des besoins exprimés
- Rencontres régulières d'échanges de pratiques professionnelles
- Appui technique et / ou opérationnel dans la mise en œuvre d'actions collectives
- Soutien dans le positionnement de l'Information Jeunesse par rapport aux autres acteurs jeunesse
- Développement d'outils régionaux collaboratifs (supports, plate-forme d'échange)
- Base de données régionale sur toutes les thématiques information jeunesse

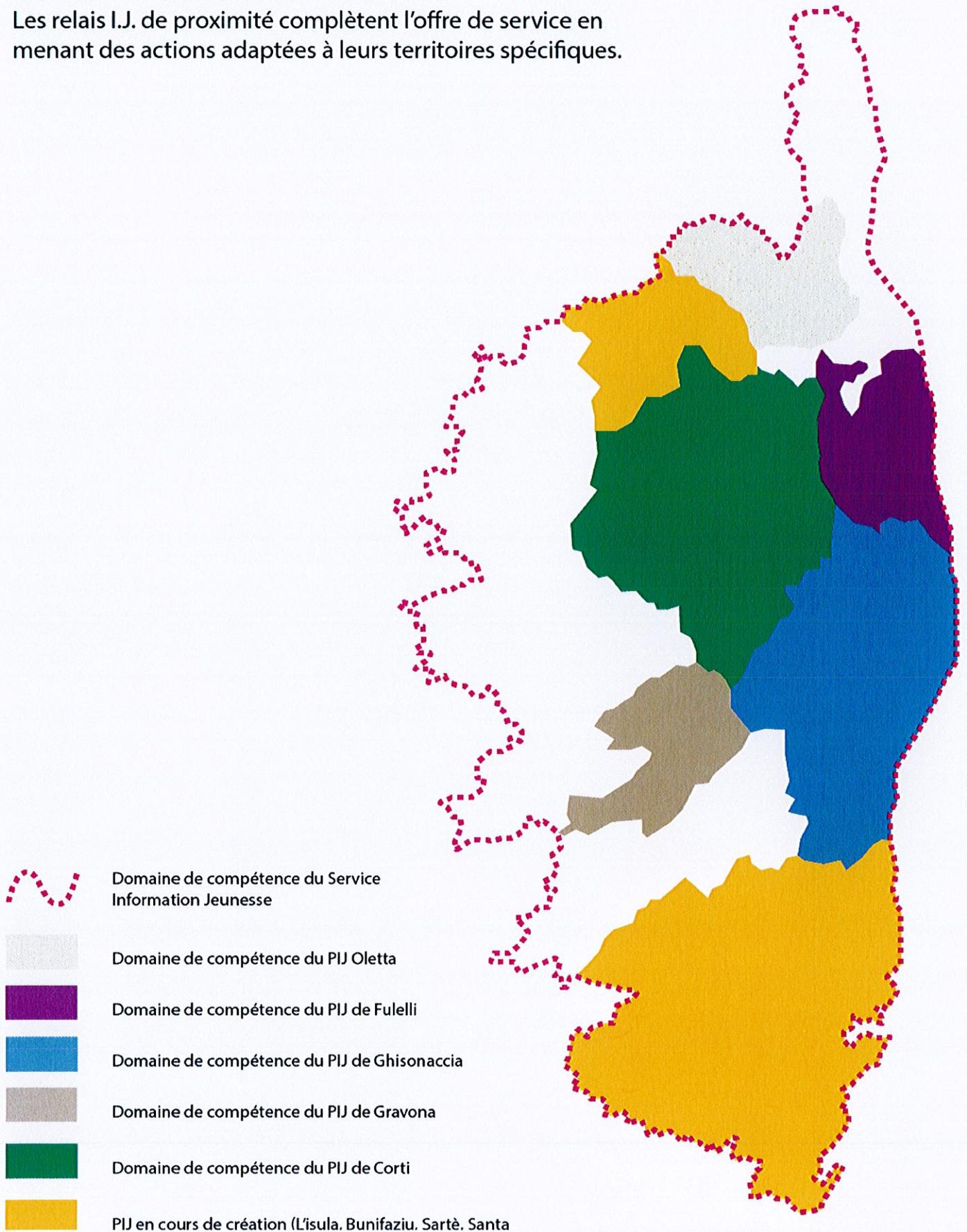
ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les structures labellisées « Information Jeunesse » sont éligibles à l'aide II-2 « Aide aux actions et projets pour et par la Jeunesse ».

Carte du réseau Information Jeunesse

Le service Information Jeunesse de la Collectivité de Corse intervient sur tout le territoire de la Corse.

Les relais I.J. de proximité complètent l'offre de service en menant des actions adaptées à leurs territoires spécifiques.



II. LES AIDES AU MILIEU ASSOCIATIF

1. DEMU UNA MANU - CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES : 3 APPELS A PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique publique pour la jeunesse, la Collectivité de Corse est désireuse de mettre en avant l'engagement des jeunes corses, priorité 5 de la feuille de route du Pattu pè a Ghjuventù adoptée le 27 avril 2018 en Assemblée de Corse : « favoriser l'engagement citoyen des jeunes ».

Pour l'année 2019, le dispositif « Demu una manu - Incontri di a Ghjuventù » se décline sous la forme de trois appels à projet focalisés sur l'engagement des jeunes au sein de leur territoire :

- 1^{er} appel à projet : engagement des jeunes au niveau local « engagement sur ma commune, mon village », « m'impegnu pè u mo paese »
- 2^{ème} appel à projet : engagement au niveau territorial « engagement sur mon île », « facciu di a mo Isula una primura »
- 3^{ème} appel à projet : engagement du jeune tant dans le bassin méditerranéen qu'au niveau européen, « m'impegnu aldilà di u rughjone corsu »

Ces projets prennent tout leur sens auprès des jeunes participants âgés entre 14 et 30 ans, quand ces derniers sont en mesure de prendre conscience de l'importance d'agir pour leur patrimoine, leur terre, la protection de leur environnement, ou encore pour créer du lien social et de la dynamique locale, partager et échanger sur leur culture, langue et tradition avec des jeunes de territoires voisins et différents. Ces projets seront aussi l'occasion d'innover techniquement et socialement, de découvrir et de valoriser l'engagement multiple du jeune.

Les porteurs de projet prendront particulièrement en compte :

- Les idées et/ou propositions des jeunes participants en co-construisant le projet avec eux ;
- La nécessaire confrontation de la perception qu'ont les jeunes des risques liés à l'environnement ;
- Le besoin de susciter l'engagement citoyen à travers des actions concrètes d'intérêt général ;
- Le développement de l'intervention collective des jeunes sur leur commune, leur patrimoine, leur environnement, en direction des autres, au travers de la découverte de métiers, de pratiques d'entraides et de solidarité, d'habitants, de lieux (toponymie, légendes) ...
- La mise en place d'activités annexes éducatives (sportives et/ou socio-éducatives)
- La dimension socio-culturelle de la langue corse.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION :

- Dépôt de la demande auprès de la Collectivité de Corse avant le **15 mai** de l'année N,
- Examen des dossiers par la Collectivité de Corse avant le **30 juin** de l'année N,
- Décision d'attribution de la subvention par le Conseil Exécutif et notification, avant la fin de l'année N.

REGLEMENT APPEL A PROJET N° 01
ENGAGEMENT DES JEUNES AU NIVEAU LOCAL
« ENGAGEMENT SUR MA COMMUNE, MON VILLAGE »
« M'IMPEGNU PE U MO PAESE »

A. BENEFICIAIRES :

Associations intervenant dans le domaine de l'éducation populaire, de la jeunesse, et/ou dans le domaine du social, du développement durable, culturel, linguistique et patrimonial en Corse.

B. PROJETS ELIGIBLES :

- Projets qui mettent en avant l'engagement du jeune dans une action **au niveau local** (pour son village ou sa commune), pour valoriser un lieu ou un local, inventer et/ou innover afin de dynamiser son territoire
- Chantiers de jeunes bénévoles (cf. charte des chantiers de jeunes bénévoles consultable à l'adresse suivante : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_08-12-2008.pdf)
- Projets qui prévoient la valorisation de cet engagement à travers une contribution pour une aide à la mobilité ou à l'accès aux loisirs et à la culture
- Projets qui ont une durée minimum de 2 jours, et une durée maximum de 5 jours.
- Projets qui remplissent les objectifs suivants :
 - Echanger et vivre une expérience collective
 - Engager du temps dans une action d'intérêt général
 - Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, sa langue, son environnement
 - Agir de façon solidaire et écoresponsable
 - Etre valorisé et reconnu comme acteur du développement du lien social

C. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION :

La subvention demandée pourra aller jusqu'à **80 %** du budget prévisionnel de l'action proposée (et ne pourra dépasser 50 % du budget global de l'association).

Le service sélectionnera les projets sur la base des objectifs et des critères fixés.

D. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

La Direction adjointe en charge de la jeunesse veillera à la cohérence des projets proposés avec les objectifs et les critères fixés par le présent règlement, ainsi qu'à la complétude du dossier (cf. liste des pièces obligatoires).

- Les références du porteur de projet : l'expérience antérieure de l'association sera prise en compte (équipe pédagogique et d'encadrants mise à disposition du projet). Précisions à apporter dans la Fiche d'identification de votre association.
- Un partenariat actif et impliqué : l'action s'inscrit dans un projet défini en cohérence avec les professionnels de la thématique choisie dans une démarche de co-construction. Précisions à apporter dans la rubrique « Partenaires associés à l'action » de l'appel à projet.
- Des actions participatives : l'association devra citer et décrire les phases du projet où les jeunes sont impliqués activement, c'est-à-dire associés à l'élaboration, la construction, la réalisation et à l'évaluation de l'action. Précisions à apporter dans la rubrique « méthode » de l'appel à projet.
- Une évaluation des résultats : l'association devra proposer un protocole d'évaluation : description des indicateurs et des outils d'évaluation de l'activité, du processus et des résultats, qui devra être présenté lors du dépôt du dossier.

E. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers devront être adressés complétés en version papier avant le 15 mai 2019 à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

Le dossier **de réponse à l'appel à projet ainsi que la fiche évaluation**, sont téléchargeables sur le site de la Collectivité de Corse : <http://www.isula.corsica>

**REGLEMENT APPEL A PROJET N° 02
ENGAGEMENT AU NIVEAU TERRITORIAL
« ENGAGEMENT SUR MON ILE »
« FACCIU DI A MO ISULA UNA PRIMURA »**

A. BENEFICIAIRES :

Associations intervenant dans le domaine de l'éducation populaire, de la jeunesse, et/ou dans le domaine du social, du développement durable, culturel, linguistique et patrimonial en Corse.

B. PROJETS ELIGIBLES :

- Projets de **dimension régionale** qui :
 - associent des jeunes de tout le territoire régional
 - ont une durée minimum de 3 jours et une durée maximum de 5 jours et 4 nuitées
 - s'inscrivent dans la durée et apportent une plus-value au territoire
 - mobilisent des partenariats opérationnels et financiers
 - alternent des temps de travail, des temps d'activités sportives et/ou socio-culturelles et des temps de découverte, d'information et/ou de prévention
- Projets qui mettent en avant l'engagement du jeune dans une action pour valoriser un lieu ou un local, inventer et/ou innover afin de dynamiser son territoire
- Chantiers de jeunes bénévoles (cf. charte des chantiers de jeunes bénévoles consultable à l'adresse suivante : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_08-12-2008.pdf)
- Projets qui prévoient la valorisation de cet engagement à travers une contribution pour une aide à la mobilité ou à l'accès aux loisirs et à la culture
- Projets qui remplissent les objectifs suivants :
 - Echanger et vivre une expérience collective
 - Engager du temps dans une action d'intérêt général
 - Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, sa langue, son environnement
 - Agir de façon solidaire et écoresponsable
 - Etre valorisé et reconnu comme acteur du développement du lien social

C. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION :

La subvention demandée pourra aller jusqu'à **60 %** du budget prévisionnel de l'action proposée (et ne pourra dépasser 50 % du budget global de l'association).

Le service sélectionnera les projets sur la base des objectifs et des critères fixés.

D. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

La Direction adjointe en charge de la jeunesse veillera à la cohérence des projets proposés avec les objectifs et les critères fixés par le présent règlement, ainsi qu'à la complétude du dossier (cf liste des pièces obligatoires).

- Les références du porteur de projet : l'expérience antérieure de l'association sera prise en compte (équipe pédagogique et d'encadrants mise à disposition du projet). Précisions à apporter dans la Fiche d'identification de votre association.
- Un partenariat actif et impliqué : l'action s'inscrit dans un projet défini en cohérence avec les professionnels de la thématique choisie dans une démarche de co-construction. Précisions à apporter dans la rubrique « Partenaires associés à l'action » de l'appel à projet.
- Des actions participatives : l'association devra citer et décrire les phases du projet où les jeunes sont impliqués activement, c'est-à-dire associés à l'élaboration, la construction, la réalisation et à l'évaluation de l'action. Précisions à apporter dans la rubrique « méthode » de l'appel à projet.

- Une évaluation des résultats : l'association devra proposer un protocole d'évaluation : description des indicateurs et des outils d'évaluation de l'activité, du processus et des résultats, qui devra être présenté lors du dépôt du dossier.

E. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers devront être adressés complétés en version papier avant le 15 mai 2019 à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

Le dossier **de réponse à l'appel à projet ainsi que la fiche évaluation**, sont téléchargeables sur le site de la Collectivité de Corse : <http://www.isula.corsica>

REGLEMENT APPEL A PROJET N° 03
ENGAGEMENT DU JEUNE TANT DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN
QU'AU NIVEAU EUROPEEN
« M'IMPEGNU ALDILA DI U RUGHJONE CORSU »

A. BENEFICIAIRES :

Associations intervenant dans le domaine de l'éducation populaire, de la jeunesse, et/ou dans le domaine du social, du développement durable, culturel, linguistique et patrimonial en Corse.

B. PROJETS ELIGIBLES :

Critères d'éligibilité :

- Projets qui mettent en avant l'engagement du jeune dans une action à **dimension euro-méditerranéenne** (bassin méditerranéen et Europe) :
 - Projets d'échanges de groupes de jeunes (accueil et/ou envoi de jeunes) qui :
 - ont une durée minimum de 4 jours et une durée maximum de 6 jours et 5 nuitées.
 - s'inscrivent dans la durée (impact à moyen et long terme)
 - mobilisent des partenariats opérationnels et financiers (les projets éligibles au programme européen Erasmus plus peuvent bénéficier d'un co-financement dans la limite d'une prise en charge globale de l'action à hauteur de 80 %)
 - alternent des temps de travail, des temps d'activités sportives et/ou socio-culturelles et des temps de découverte, d'information et/ou de prévention
 - Projets qui prévoient la valorisation de cet engagement à travers une contribution pour une aide à la mobilité ou à l'accès aux loisirs et à la culture
 - Projets qui remplissent les objectifs suivants :
 - Echanger et vivre une expérience collective, permettre les échanges de pratiques dans des domaines variés et/ou innovants
 - Engager du temps dans une action d'intérêt général
- Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, sa langue, son environnement
- Favoriser l'acquisition d'autonomie
 - Agir de façon solidaire et écoresponsable
 - Etre valorisé et reconnu comme acteur du développement du lien social
- Projets qui valorisent un lieu ou un local, inventent et/ou innovent afin de dynamiser le territoire
 - Chantiers de jeunes bénévoles (cf. charte des chantiers de jeunes bénévoles consultable à l'adresse suivante : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_08-12-2008.pdf)

C. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION :

La subvention demandée pourra aller jusqu'à **60 %** du budget prévisionnel de l'action proposée (et ne pourra dépasser 50 % du budget global de l'association).

Le service sélectionnera les projets sur la base des objectifs et des critères fixés.

D. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

La Direction adjointe en charge de la jeunesse veillera à la cohérence des projets proposés avec les objectifs et les critères fixés par le présent règlement, ainsi qu'à la complétude du dossier (cf liste des pièces obligatoires).

- Les références du porteur de projet : l'expérience antérieure de l'association sera prise en compte (équipe pédagogique et d'encadrants mise à disposition du projet). Précisions à apporter dans la Fiche d'identification de votre association.
- Un partenariat actif et impliqué : l'action s'inscrit dans un projet défini en cohérence avec les professionnels de la thématique choisie dans une démarche de co-construction (Précisions à apporter dans la rubrique « Partenaires associés à l'action » de l'appel à projet).
- Des actions participatives : l'association devra citer et décrire les phases du projet où les jeunes sont impliqués activement, c'est-à-dire associés à l'élaboration, la construction, la réalisation et à l'évaluation de l'action (Précisions à apporter dans la rubrique « méthode » de l'appel à projet).
- Une évaluation des résultats : l'association devra proposer un protocole d'évaluation : description des indicateurs et des outils d'évaluation de l'activité, du processus et des résultats, qui devra être présenté lors du dépôt du dossier.

E. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers devront être adressés complétés en version papier avant le 15 mai 2019 à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

Le dossier de réponse à l'appel à projet ainsi que la fiche évaluation, sont téléchargeables sur le site de la Collectivité de Corse : <http://www.isula.corsica>

2. LES AIDES AUX ACTIONS ET PROJETS POUR ET PAR LA JEUNESSE

A. DESCRIPTIF DE L'ACTION ET CRITÈRES DE SÉLECTION :

Ces crédits sont réservés à toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées, et porteuses d'une logique de projet, et dont les programmes d'actions et d'animations sont destinés en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducatives ou sportives et plus généralement au sein des zones géographiques où l'offre publique d'animation n'est que peu opérante ;
- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance,
- aux jeunes sortis du système scolaire sans qualifications, éloignés de l'emploi et de la formation, NEET, invisibles
- aux opérations innovantes à destination des jeunes, que ce soit pour faire découvrir des métiers, former et/ou apprendre des pratiques innovantes.

B. NATURE DE L'AIDE :

L'aide de la Collectivité de Corse est une subvention versée directement à l'association pour la réalisation d'un projet ou d'une action répondant aux critères ci-dessus.

C. BÉNÉFICIAIRES :

Associations intervenant dans le domaine de l'éducation populaire, de la jeunesse, et/ou dans le domaine du social, du développement durable, culturel, linguistique et patrimonial en Corse.

D. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION :

La subvention demandée pourra aller jusqu'à 50 % du budget prévisionnel de l'action proposée (et ne pourra dépasser 50 % du budget global de l'association).

Le service sélectionnera les projets sur la base des objectifs et des critères fixés.

E. PROCÉDURE D'INSTRUCTION :

- Dépôt de la demande auprès de la Collectivité de Corse, au plus tard le 30 juillet de l'année N,
- Instruction du dossier au plus tard le 1er septembre de l'année N,
- Décision d'attribution de subvention par le Conseil exécutif et notification avant la fin de l'année N.

F. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Toute demande doit être adressée selon le formulaire type (déclaration d'intention de demande de soutien financier) disponible sur le site Internet : <http://www.isula.corsica>

Soit par courrier à :

Cismonti

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction adjointe vie locale et services aux territoires
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA Cedex 9

Pumonti

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction adjointe vie locale et services aux territoires
22 cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU Cedex 01

Soit par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : aiutiassoci@isula.corsica

III. LES AIDES A L'INITIATIVE JEUNESSE

Ce dispositif propose des bourses pour aider les jeunes porteurs de projets innovants, attractifs, présentant un défi et favorisant les changements comportementaux par des prises accrues d'initiatives et de responsabilités. Il se décline en trois axes :

- A. Ghjovani in mossa/ Primu Passu**
- B. Ghjovani in mossa/ Scumessa d'Avvene**
- C. Prima strada**
- D. Incubateur d'idées**

A. GHJOVANI IN MOSSA : 11-17 ANS PRIMU PASSU

Une bourse pour les 11/17 ans d'un montant de 2 000 € maximum peut être attribuée.

Conditions d'accès :

- Avoir de 11 à 17 ans révolus.
- Résider en Corse. Le projet doit se dérouler en Corse ou être organisé à partir de la Corse.
- Faire compléter par son représentant légal le formulaire d'adhésion.
- Avoir déposé son projet avant tout commencement de réalisation.

Type de projets :

Le projet peut être individuel ou collectif et devra concerner l'une des six thématiques suivantes :

- Citoyenneté
- Développement durable
- Animation locale (sports et culture)
- Solidarité de proximité (handicap, intergénérationnel, vivre ensemble.)
- Solidarité internationale
- Europe et transfrontalier

Les actions du projet pourront être :

- Culturelles : langue et patrimoine corse, beaux-arts, musique, danse, spectacle vivant...
- Sportives : raids, courses, loisirs...
- Scientifiques : expérience, recherche, formation...

Critères d'éligibilité des projets :

Pour être éligible, le projet doit poursuivre au moins un des objectifs suivants :

- Encourager la participation des jeunes à la vie locale et à l'organisation collective
- Développer les pratiques culturelles, linguistiques, sportives, scientifiques, créatrices du lien social
- Favoriser l'ouverture à l'Europe et en particulier aux pays du bassin méditerranéen.

Procédure D'INSTRUCTION ET décision :

- Dates limites de dépôt des dossiers : 30 avril / 30 septembre de l'année N.
- Instruction du dossier au plus tard le 30 juin / 30 octobre de l'année N,

Décision d'attribution de subvention par le Conseil Exécutif et notification avant le 30 novembre de l'année N.

Pièces constitutives du dossier ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Collectivité de Corse : <http://www.isula.corsica> Les dossiers devront être adressés complétés en version papier avant les 30 juin / 30 septembre à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

Et par mail : Adresse d'envoi des dossiers

B. GHJOVANI IN MOSSA : 18-30 ans SCUMESSU D'AVVENE

Une bourse pour les 18/30 ans, d'un montant maximum de 5 000 €, peut être attribuée.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Avoir de 18 à 30 ans révolus.
- Résider en Corse. Le projet doit être organisé à partir de la Corse et présenté avec un minimum de 30 % en langue corse.
- Avoir déposé son projet avant tout commencement de réalisation.

TYPE DE PROJETS :

Le projet peut être individuel ou collectif et devra concerner l'une des six thématiques suivantes :

- Favoriser l'engagement citoyen
- Animation locale pour favoriser le vivre ensemble
- Solidarité de proximité : créer du lien, cohésion sociale, lien intergénérationnel
- Solidarité internationale : aide pour une cause humanitaire...
- Favoriser les comportements écoresponsables
- Favoriser la création, l'innovation, la dynamique de projets

Les actions du projet pourront être :

- Culturelles : langue et patrimoine corse, beaux-arts, musique, danse, spectacle vivant...
- Scientifiques : expérience, recherche

Sont exclus, les projets de type formation, apprentissage, pour lesquels d'autres dispositifs d'aide existent.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

Pour être éligible, le projet doit poursuivre au moins un des objectifs suivants :

- Encourager la participation des jeunes à la vie locale et à l'organisation collective

- Développer les pratiques culturelles, linguistiques, sportives, scientifiques, créatrices du lien social
- Favoriser l'ouverture à l'Europe

PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET DÉCISION :

- Dates limites de dépôt des dossiers : jusqu'au 30 septembre de l'année N.
- Instruction du dossier au plus tard le 30 octobre de l'année N,
- Décision d'attribution de subvention par le Conseil Exécutif et notification avant le 30 novembre de l'année N.

Pour tout renseignement et/ou accompagnement technique et pédagogique concernant le présent appel à projet, n'hésitez pas à contacter la Direction adjointe en charge de la jeunesse

C. PRIMA STRADA

Une aide pour les 15/25 ans, d'un montant maximum de 500 €, peut être attribuée **pour passer le permis B ou A1**, pour lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. A titre expérimental, cent aides pourront être attribuées en 2019.

Cette aide a pour objectif d'accroître l'accès pour les jeunes au permis de conduire qui reste sur notre territoire un levier incontournable d'insertion sociale et / ou professionnelle.

En effet, le pré diagnostic en cours dans le cadre du Pattu Pè a Ghjuventù fait ressortir de façon significative les problèmes de mobilité rencontrés par les jeunes.

Elle ne vient en aucun cas remplacer les aides existantes (et n'est donc pas cumulable avec celles-ci) mais doit permettre de concerner un plus grand nombre de jeunes.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Avoir de 15 à 25 ans révolus.
- Résider en Corse depuis 2 ans.
- Justifier d'un engagement citoyen et/ou bénévole dans une structure de son choix (Justifier de 20 heures minimum)
- Déposer une demande écrite motivée ; l'effort de rédaction bilingue (corse/français) sera particulièrement apprécié
- Jeunes dont le foyer fiscal n'est pas imposable
- Ne pas être concerné par l'attribution d'une aide de droit commun ou d'une autre aide existante,
- **Aide non cumulable avec une autre aide (Voir en annexe : fiche IJ Régionale : Les aides au permis de conduire)**
- Ne pas avoir débuté sa formation et ne pas avoir passé l'examen

PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET DÉCISION :

- Dates limites de dépôt des dossiers : 30 juin/ 30 septembre de l'année N.
- Instruction du dossier : 2 commissions d'attribution par an
- Le dépôt d'une demande de financement ne garantit pas l'attribution d'une aide.
- Les aides seront attribuées dans la limite des crédits alloués.
- *L'aide sera versée au jeune ou à l'auto-école choisie sur présentation d'une facture. Celle-ci est choisie sur la liste des écoles de conduite référencées sur le site <http://www.fiore-corse.fr/formations/>*

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Collectivité de Corse : <http://www.isula.corsica>

Les dossiers devront être adressés complétés en version papier avant le 30 juin 2019 / 30 septembre à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région -2 2 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

Et par mail : Adresse d'envoi des dossiers

D. INCUBATEUR D'IDÉES

Afin de favoriser l'émergence de projets et de lever les freins éventuels dus à la complexité administrative du dépôt de demande de financement, la Collectivité de Corse mettra en place un « Incubateur d'idées » sous la forme d'un lien Internet permettant :

- De vérifier au travers de quelques questions l'éligibilité du jeune au dispositif (âge, lieu de résidence)
- De déposer une première « idée » sous la forme d'un texte libre
- D'être recontacté par un membre du service action jeunesse qui pourra l'aider à élaborer et formaliser son projet (si le jeune le souhaite, il pourra laisser un numéro de téléphone ou une adresse mail)
- D'être réorienté vers une structure ou un dispositif correspondant mieux à son projet en cas de non éligibilité
- De rechercher des partenaires individuels et/ou des échanges d'expérience dans le cadre d'une « bourse à la réalisation de projets »

IV. LES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX

1 - RAPPEL DU DISPOSITIF

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée en 1984 sur la base de la circulaire cosignée par les Ministres de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, qui met en avant la notion d'aménagement du temps de l'enfant et la complémentarité des actions à destination de la jeunesse relevant de ces deux ministères.

Depuis 1994, la Collectivité de Corse a participé financièrement à ce dispositif afin d'encourager les initiatives académiques visant à expérimenter des nouveaux aménagements du rythme du temps de l'enfant.

Des contrats sont ainsi signés par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), les Caisses d'Allocations Familiales, les communes, les structures intercommunales (SIVOM, Communautés de Communes) et la Collectivité de Corse.

Cette année, grâce au travail mené en partenariat avec les services de la DRJSCS et des 2 DDCSPP, un dossier unique est créé suite à la fusion des 3 collectivités, afin de faciliter le traitement des demandes de subvention.

Les bénéficiaires n'ont plus qu'un seul interlocuteur au niveau des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse. Des rencontres sont prévues au premier semestre 2019 afin d'accompagner les coordonnateurs de tous les CEL, dans la perspective dès 2020, que ce dispositif soit piloté par la Collectivité de Corse, en accord avec l'ensemble des partenaires financeurs.

2 - OBJET :

Le contrat éducatif local (CEL) est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein duquel ils vivent.

Il vise le développement local, le maintien d'une vie culturelle et sportive.

Le CEL assure une continuité éducative, une cohérence et une complémentarité entre les projets élaborés dans le cadre scolaire et les projets éducatifs péri et extra scolaires des communes et vise les objectifs suivants :

- la recherche d'un meilleur aménagement du temps quotidien, hebdomadaire et annuel permettant de mieux prendre en compte les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage des enfants et des jeunes ;
- le développement d'un partenariat entre les différentes structures éducatives locales par la recherche d'une harmonisation et d'une complémentarité entre les projets éducatifs d'établissements scolaires et ceux des structures éducatives périscolaires et extra-scolaires (associations sportives, socio-culturelles...);
- la contractualisation d'objectifs spécifiques locaux destinés à résoudre les problèmes d'accueil, de transport, de sécurité, d'aménagement du cadre de vie, d'accès aux équipements, de responsabilité ;
- la prise en compte des disparités micro-régionales et l'encouragement au regroupement commun sur le thème des loisirs des enfants et des jeunes (amélioration du tissu associatif local, prise en charge de la jeunesse en dehors de l'école et notamment pendant les congés scolaires...);

Sont concernés en priorité par les CEL, les enfants et adolescents scolarisés à l'école élémentaire, au collège et au lycée.

Les publics plus âgés (grands adolescents, jeunes adultes) peuvent également bénéficier de tout ou partie des actions retenues dans le contrat.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle peuvent aussi en bénéficier pour partie.

Les CEL concernent l'ensemble du territoire corse, mais une priorité est accordée aux zones rurales.

Il peut s'agir d'activités artistiques, d'activités de pleine nature ou sports d'extérieurs, de sports individuels, collectifs ou d'oppositions, d'activités scientifiques et techniques mais aussi d'activités autour du patrimoine, de la langue et de la culture corse, du développement durable, de la citoyenneté, de la prévention et de la sécurité.

Les CEL pilotés et financés principalement par les communes (ou par les EPCI) peuvent obtenir des financements complémentaires de la part de l'État, de la Collectivité de Corse et pour le département de la Corse-du-Sud de la Caisse d'allocations Familiales.

Ces contrats bénéficient de financements croisés et concertés. Chaque partenaire s'engage sur un montant global annuel alimentant une enveloppe globalisée permettant le financement de chacun des projets.

Orientations :

Education nationale :

Durant le temps scolaire, l'Education nationale souhaite que soit favorisés l'apprentissage de la natation et la pratique de la voile.

Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Haute-Corse et de Corse-du Sud :

Les DDCSPP soutiennent exclusivement les actions proposées pendant les temps extra et périscolaires. Une priorité est accordée :

- aux zones rurales
- aux actions à destination du public adolescent et pré-adolescent
- aux actions qui encouragent l'implication des enfants et adolescents à s'investir dans l'élaboration de projets sur leur territoire

Collectivité de Corse (CdC) :

La CDC soutient l'offre d'activités exclusivement sur le temps extra-scolaire en privilégiant quatre secteurs :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse
- les fonctions éducatives du sport, plus particulièrement, dans les activités de pleine nature
- les actions de promotion du développement durable
- les activités culturelles et artistiques y compris la médiation numérique

Caisse d'allocations familiales (CAF) :

La caisse d'allocations familiales de la Corse-du-Sud soutient exclusivement les activités organisées durant le temps périscolaire et extrascolaire.

Règles financières :

DDCSPP : La subvention est versée en une fois sur présentation du dossier de demande de subvention et du bilan de l'année N-1.

CAF2A : La subvention est versée en une seule fois sur présentation de la convention signée avec le partenaire et d'un bilan financier et d'activités arrêtés au 30 novembre de l'année N.

CDC : Le premier acompte de la subvention est versé sur présentation d'un courrier de demande de versement de 50 % de la subvention accordée, et attestant le commencement de l'action.

Le versement du solde s'effectue sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- attestation signée par le représentant légal du CEL certifiant la réalisation des actions financées
- bilan CEL dûment complété

Informations pratiques :

Le présent dossier de demande de subvention devra être envoyé par mail au plus tard le 30/04/2019 à la DDCSPP de votre département (cf. contact et adresse mail ci-dessous) qui se chargera ensuite d'en transmettre un exemplaire aux autres partenaires concernés.

En fonction du statut de la structure support du CEL, les fiches suivantes sont à compléter :

o Si la structure support est la collectivité locale :

- la fiche de présentation de la structure (1-1)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

o Si la structure support est une association qui n'a que le CEL comme action :

- la fiche de présentation de la structure (1-1) et la fiche complémentaire (1-2)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

o Si la structure support est une association qui met en place d'autres actions en plus du CEL :

- la fiche de présentation de la structure (1-1) et la fiche complémentaire (1-2)
- le budget prévisionnel de l'association (fiche 2)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

Pièces à joindre au dossier pour les associations :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

ANNEXE 1

MODALITES D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES SUBVENTIONS

1 - Engagement

Personnes morales de droit privé et personnes physiques :

Dans le cas d'une subvention inférieure à 23 000 € : arrêté attributif de subvention

Dans le cas d'une subvention supérieure à 23 000 € : convention

Personnes morales de droit public : arrêté attributif de subvention

La Collectivité de Corse peut conclure des conventions pluriannuelles.

Le Conseil Exécutif de Corse est habilité à examiner et décider de l'adoption de ces projets de conventions.

Le cadre conventionnel utilisé par la CdC est ordonné autour de l'engagement du maître d'ouvrage de mener à bien le projet. Ce cadre doit permettre, pour la Collectivité de Corse de répondre aux impératifs de mise en œuvre de ses orientations en suivant la cohérence de la chaîne patrimoniale : étudier, conserver/restaurer, faire connaître.

2 - Mandatement

Modalités de versement des subventions :

Subvention de fonctionnement :

Les subventions attribuées par la Collectivité de Corse ont pour finalité la réalisation d'activités et non le fonctionnement d'une structure et elles n'ont pas vocation à équilibrer un bilan déficitaire.

. Subventions inférieures à 23 000 € :

. 1^{er} acompte : 50 % du montant de la subvention sur présentation d'un justificatif de commencement des activités

. Autres acomptes et solde : paiement au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des justificatifs.

. Subventions supérieures à 23 000 € :

. 1^{er} acompte : de 50 % à 80 % (en fonction du dispositif visé) du montant de la subvention sur présentation d'un justificatif de commencement des activités

. Autres acomptes et solde : paiement au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des justificatifs

Pièces à fournir pour les acomptes et le solde (justificatifs originaux ou certifiés conformes par le représentant légal du bénéficiaire ou par le comptable public) :

. Factures acquittées (certifiées par le comptable public pour les collectivités publiques et certifiées par le représentant légal pour les associations) et portant les modalités de paiement (chèque, carte, espèce, mandat,)

. Tableau récapitulatif des dépenses certifiées et payées visé par le comptable public (pour les collectivités publiques)

. Bilan d'activités certifié par le représentant légal ou le commissaire aux comptes

. Compte-rendu d'exécution de l'opération

- . Bilan comptable et financier certifié par le représentant légal ou le commissaire aux comptes
- . Copie des arrêtés/conventions des co-financeurs
- . Preuve de l'indication de la participation de la CdC à l'opération (plaquettes, affiches, panneaux travaux...)

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, le projet, ou l'action au titre duquel elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, la Collectivité de Corse constate la caducité de sa décision.

Elle peut toutefois fixer un délai inférieur ou, exceptionnellement, proroger la validité de sa décision pour une période qui ne peut excéder un an.

Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement du projet, de l'opération ou de la phase d'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celui-ci est considéré comme étant terminé. La subvention est liquidée dans les conditions fixées dans l'arrêté d'octroi de la subvention. Le cas échéant, elle demande le reversement des avances et des acomptes versés, trop perçus. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir après expiration du délai.

Les subventions allouées ne peuvent excéder les autorisations budgétaires prévues au budget de la Collectivité de Corse.

FICHE ASSOCIATION (A1) PROJET 1

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Site web :

Principales activités :

Adresse de l'association :

Représentants :

	<i>Représentant légal</i>	Réfèrent technique ou responsable du projet
Civilité	Madame Monsieur	Madame Monsieur
Nom prénom :		
Fonction :		
Tél :		
Mail :		

Numéro Siret :

Numéro RNA :

① Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Agrément administratif : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtention

Label : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtention

Association d'utilité publique : θ oui θ non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

① Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée. Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-1)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-2)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) ver- sé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A2)

Je soussigné(e) _____, en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Collectivité de Corse destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée :

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : _____ €,
Pour un coût total de l'opération de _____ € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Collectivité de Corse en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du demandeur
(représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET (A3)

→ **Intitulé de l'action :**

→ **Période de réalisation :**

Vacances de Pâques été vacances de la Toussaint
 Autre(s) : Précisez (par exemple 3 j sur 3 week-ends successifs ...)

→ **Présentation générale du projet**

A quelles demandes ou besoins spécifiques répond votre projet ? En quoi est-il opportun ? Sur quel territoire se déroule-t-il ? Eventuellement, bref historique de l'action s'il s'agit d'une reconduction

Comment ont été définis les besoins ? Par qui ? Comment les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration du projet ?

→ **Bénéficiaires du projet** (personnes **directement** concernées par une ou des actions)

Type de public, précisez :

- Jeunes inscrits dans une structure d'insertion sociale ou professionnelle (mission locale, garantie jeunes, école de la 2^{ème} chance ...)
- Apprentis
- Collégiens
- Lycéens
- Etudiants
- Salariés
- Autre :

Noms des lieux où se déroule l'action concernée et **nombre de jeunes prévus par structure :**

▶ Lieux d'intervention (nom, type) et nombre de jeunes par structure :

Lieux d'hébergement :

▶ Nombre total de jeunes prévus (devra figurer dans le bilan le nombre de garçons et le nombre de filles) :

▶ Tranche d'âge des jeunes :

14 à 17 ans inclus 18 à 30 ans inclus

→ **Thématique principale du projet : engagement des jeunes au niveau local « engagement sur ma commune, mon village », « m'impegnu pè u mo paese »**

.....

→ **Objectifs du projet :**

Objectif général : merci de préciser à quel(s) objectif(s) se réfère votre action:

- ⊖ Echanger et vivre une expérience collective;
- ⊖ Engager du temps dans une action d'intérêt général ;
- ⊖ Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, son environnement et le partager ;
- ⊖ Agir de façon solidaire ;
- ⊖ Agir de façon éco-responsable ;
- ⊖ Etre valorisé et reconnu comme acteur de développement du lien social.

Objectifs spécifiques et/ou opérationnels :

Merci de rédiger plus précisément vos objectifs. Vous pouvez vous aider du document *Objectifs et évaluation du programme* qui définit les notions d'objectifs généraux et spécifiques pour les 3 thématiques

	Objectifs pour les jeunes	Objectifs pour les professionnels
Objectif général
Objectifs spécifiques

→ **Méthode**

ω **Participation des jeunes à l'action :**

- Pour **relayer de l'information** auprès d'autres jeunes (jeunes relais)
- Pour **recueillir de l'information** sur leurs attentes et besoins (réalisation d'une enquête, d'un focus groupe, d'entretiens)
- Pour **élaborer l'action** et/ou décider de son contenu et/ou construire des outils et/ou évaluer (mise en œuvre de l'action)

Valorisation de l'engagement des jeunes dans le projet :

Quelle contribution envisagez-vous pour valoriser l'engagement des participants ? Comment avez-vous choisi cette / ces contributions ? Quelles sont les conditions d'attribution ?

ω **Calendrier prévisionnel de l'action**

Durée de l'action : **2 jours (mini)** 4 jours 5 jours (maxi)

Décrire le déroulement des journées : temps d'activité d'intérêt général et temps ludique (découverte métier/activités sportives/ soirée culturelle si hébergement et/ou conférence...etc.), étapes principales (ce qui sera réalisé, par qui et avec quelle méthode d'intervention)

Fournir un programme détaillé de l'action.

Exemple :

	Temps d'activité d'intérêt général	Temps ludique	Nom de l'animateur ou de l'intervenant	Méthode d'intervention
Jour 1				
Jour 2				
Jour 3				
Jour 4				
Jour 5				

Date de démarrage prévue :

Date de fin prévue :

ω **Encadrement**

Encadrement technique et pédagogique (tableau à remplir obligatoirement

- Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive - BPJEPS ou Brevet d'Etat d'Educateur Sportif obligatoire)

Nom	Prénom	Statut (précisez si salarié ou bénévole)	Qualifications, diplômes et/ou carte professionnelle

① Evaluation des résultats :

Quelle méthode d'évaluation comptez-vous mettre en place ? Quels critères d'évaluation avez-vous définis (nombre de participants, assiduité, satisfaction des participants, des partenaires...) ? Quels outils prévoyez-vous d'utiliser (questionnaires, feuilles d'émargements...) ?

→ Valorisation de l'action et du financement par la Collectivité de Corse :

Précisez ici vos intentions de publicité du financement régional de cette action : la mention : « cette action est financée par la Collectivité de Corse » et l'apposition du logo sont obligatoires.

Il convient ici de préciser sur quel type de document vous allez apposer ces mentions et ce logo : description de l'action, documents distribués lors de l'action, site internet, feuille de présence, questionnaire d'évaluation, annonces presse, présentation de l'action à un colloque, etc.

.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL DE LA STRUCTURE (A4)

Ce modèle n'est pas impératif si vous joignez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires et établi conformément à la nomenclature comptable qui vous est imposée.

Année 20..... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 - Services extérieurs		Communes (<i>précisez</i>)	
Sous-traitance générale		Fonds européens	
Locations mobilières et immobilières		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien et réparation		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Assurances			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions			
Frais postaux, télécommunication, bancaires, divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Autres	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Fait à, le

Signature :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION PROJÉTÉE (A5)

Année 20.... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant
Achats		Subventions demandées	
Prestations de services		Etat	
Matières et fournitures		Collectivité de Corse	
		Communes (<i>précisez</i>)	
Services extérieurs		Fonds européens	
Locations		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien			
Assurances			
Autres services extérieurs		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Honoraires			
Publicité			
Déplacements, missions			
		Autres recettes attendues (<i>précisez</i>)	
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux		Ressources directes affectées	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à, le

Signature :

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE

Lettre d'intention avec demande de financement (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure et précisant le montant du financement demandé). Elle doit être adressée à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse).

Présentation détaillée de l'association (*voir modèle indicatif A1*)

Attestation « de minimis » si le montant total des aides publiques perçues sur les trois dernières années dépasse 200 000 €

Copie des statuts en vigueur datés et signés

Récépissé de déclaration à la préfecture et/ou copie des insertions au Journal Officiel relatives à la création de l'association et aux éventuelles modifications intervenues concernant l'objet ou l'adresse.

Liste nominative des membres du conseil d'administration et du bureau en vigueur.

Liste nominative des personnels rémunérés avec montant des rémunérations

Pour les activités annexes : liste nominative des encadrants avec photocopie des diplômes et/ou carte professionnelle

Délibération des instances autorisant l'engagement de la structure sur l'action projetée

Rapport d'activité du dernier exercice exécuté

Bilan et compte de résultat du dernier exercice exécuté (certifiés conformes par le président, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes)

Relevé d'identité bancaire

Attestation sur l'honneur (*selon modèle A2*)

Annexe technique : descriptif du projet (*voir modèle indicatif A3*)

Budget prévisionnel général de la structure de l'année pour laquelle est sollicité le financement de la Région (*voir modèle indicatif A4*)

Budget prévisionnel de l'action pour laquelle est sollicité le financement (*voir modèle indicatif A5*)

Rapport d'évaluation du projet réalisé en 2018 s'il s'agit d'une action reconduite

Pour les séjours de mineurs (avec ou sans hébergement) : formulaire de déclaration préalable auprès des services de l'Etat (DRJSCS ou DDCSPP).

Attestation de régularité sociale et fiscale

Copie de la notification éventuelle en cas de co-financement (les demandes de co-financement doivent apparaître dans le budget)

Attestation de la mairie concernée autorisant l'organisation du chantier sur un site communal

Pour les chantiers susceptibles de concerner les monuments classés ou protégés (restauration, fouilles) : accord préalable de la DRAC ou de l'Architecte des bâtiments de France

NB : Chacun des documents énumérés doit être daté et signé par le Président et/ou le Trésorier de l'association

FICHE ASSOCIATION (A1) PROJET 2

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Site web :

Principales activités :

Adresse de l'association :

Représentants :

	<i>Représentant légal</i>	Réfèrent technique ou responsable du projet
Civilité	Madame Monsieur	Madame Monsieur
Nom prénom :		
Fonction :		
Tél :		
Mail :		

Numéro Siret :

Numéro RNA :

① Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|_|

Agrément administratif : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtention

Label : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtention

Association d'utilité publique : θ oui θ non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

① Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée. Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-1)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-2)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) ver- sé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A2)

Je soussigné(e) _____, en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Collectivité de Corse destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée :

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : _____ €,
Pour un coût total de l'opération de _____ € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Collectivité de Corse en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du demandeur
(représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET (A3)

→ **Intitulé de l'action :**

→ **Période de réalisation :**

Vacances de Pâques été vacances de la Toussaint
 Autre(s) : Précisez (par exemple 3 j sur 3 week-ends successifs ...)

→ **Présentation générale du projet**

A quelles demandes ou besoins spécifiques répond votre projet ? En quoi est-il opportun ? Sur quel territoire se déroule-t-il ? Eventuellement, bref historique de l'action s'il s'agit d'une reconduction

Comment ont été définis les besoins ? Par qui ? Comment les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration du projet ?

→ **Bénéficiaires du projet** (personnes **directement** concernées par une ou des actions)

Type de public, précisez :

- Jeunes inscrits dans une structure d'insertion sociale ou professionnelle (mission locale, garantie jeunes, école de la 2^e chance ...)
- Apprentis
- Collégiens
- Lycéens
- Etudiants
- Salariés
- Autre :

Noms des lieux où se déroule l'action concernée et **nombre de jeunes prévus par structure :**

▶ Lieux d'intervention (nom, type) et nombre de jeunes par structure :

Lieux d'hébergement :

▶ Nombre total de jeunes prévus (devra figurer dans le bilan le nombre de garçons et le nombre de filles):

▶ Tranche d'âge des jeunes :

14 à 17 ans inclus 18 à 30 ans inclus

→ **Thématique principale du projet : engagement des jeunes au niveau local « engagement sur ma commune, mon village », « m'impegnu pè u mo paese »**

.....

→ **Objectifs du projet :**

Objectif général : merci de préciser à quel(s) objectif(s) se réfère votre action:

- ⊖ Echanger et vivre une expérience collective;
- ⊖ Engager du temps dans une action d'intérêt général ;
- ⊖ Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, son environnement et le partager ;
- ⊖ Agir de façon solidaire ;
- ⊖ Agir de façon éco-responsable ;
- ⊖ Etre valorisé et reconnu comme acteur de développement du lien social.

Objectifs spécifiques et/ou opérationnels :

Merci de rédiger plus précisément vos objectifs. Vous pouvez vous aider du document *Objectifs et évaluation du programme* qui définit les notions d'objectifs généraux et spécifiques pour les 3 thématiques

	Objectifs pour les jeunes	Objectifs pour les professionnels
Objectif général
Objectifs spécifiques

→ **Méthode**

⊙ **Participation des jeunes à l'action :**

- Pour **relayer de l'information** auprès d'autres jeunes (jeunes relais)
- Pour **recueillir de l'information** sur leurs attentes et besoins (réalisation d'une enquête, d'un focus groupe, d'entretiens)
- Pour **élaborer l'action** et/ou décider de son contenu et/ou construire des outils et/ou évaluer (mise en œuvre de l'action)

Valorisation de l'engagement des jeunes dans le projet :

Quelle contribution envisagez-vous pour valoriser l'engagement des participants ? Comment avez-vous choisi cette / ces contributions ? Quelles sont les conditions d'attribution ?

⊙ **Calendrier prévisionnel de l'action**

Durée de l'action : **2 jours (mini)** 4 jours 5 jours (maxi)

Décrire le déroulement des journées : temps d'activité d'intérêt général et temps ludique (découverte métier/activités sportives/ soirée culturelle si hébergement et/ou conférence...etc.), étapes principales (ce qui sera réalisé, par qui et avec quelle méthode d'intervention)
Fournir un programme détaillé de l'action.

Exemple :

	Temps d'activité d'intérêt général	Temps ludique	Nom de l'animateur ou de l'intervenant	Méthode d'intervention
Jour 1				
Jour 2				
Jour 3				
Jour 4				
Jour 5				

Date de démarrage prévue :

Date de fin prévue :

⊙ **Encadrement**

Encadrement technique et pédagogique (tableau à remplir obligatoirement – Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive – BPJEPS ou Brevet d'Etat d'Educateur Sportif obligatoire)

Nom	Prénom	Statut (précisez si salarié ou bénévole)	Qualifications, diplômes et/ou carte professionnelle

o Evaluation des résultats :

Quelle méthode d'évaluation comptez-vous mettre en place ? Quels critères d'évaluation avez-vous définis (nombre de participants, assiduité, satisfaction des participants, des partenaires...) ? Quels outils prévoyez-vous d'utiliser (questionnaires, feuilles d'émargements...) ?

→ Valorisation de l'action et du financement par la Collectivité de Corse :

Précisez ici vos intentions de publicité du financement régional de cette action : la mention : « cette action est financée par la Collectivité de Corse » et l'apposition du logo sont obligatoires.

Il convient ici de préciser sur quel type de document vous allez apposer ces mentions et ce logo : description de l'action, documents distribués lors de l'action, site internet, feuille de présence, questionnaire d'évaluation, annonces presse, présentation de l'action à un colloque, etc.

.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL DE LA STRUCTURE (A4)

Ce modèle n'est pas impératif si vous joignez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires et établi conformément à la nomenclature comptable qui vous est imposée.

Année 20..... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION	Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 - Services extérieurs		Communes (<i>précisez</i>)	
Sous-traitance générale		Fonds européens	
Locations mobilières et immobilières		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien et réparation		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Assurances			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions			
Frais postaux, télécommunication, bancaires, divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Autres	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Fait à, le

Signature :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION PROJÉTÉE (A5)

Année 20... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant
Achats		Subventions demandées	
Prestations de services		Etat	
Matières et fournitures		Collectivité de Corse	
		Communes (<i>précisez</i>)	
Services extérieurs		Fonds européens	
Locations		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien			
Assurances			
Autres services extérieurs		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Honoraires			
Publicité			
Déplacements, missions			
		Autres recettes attendues (précisez)	
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux		Ressources directes affectées	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à, le

Signature :

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE

Lettre d'intention avec demande de financement (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure et précisant le montant du financement demandé). Elle doit être adressée à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse).

Présentation détaillée de l'association (*voir modèle indicatif A1*)

Attestation « de minimis » si le montant total des aides publiques perçues sur les trois dernières années dépasse 200 000 €

Copie des statuts en vigueur datés et signés

Récépissé de déclaration à la préfecture et/ou copie des insertions au Journal Officiel relatives à la création de l'association et aux éventuelles modifications intervenues concernant l'objet ou l'adresse.

Liste nominative des membres du conseil d'administration et du bureau en vigueur.

Liste nominative des personnels rémunérés avec montant des rémunérations

Pour les activités annexes : liste nominative des encadrants avec photocopie des diplômes et/ou carte professionnelle

Délibération des instances autorisant l'engagement de la structure sur l'action projetée

Rapport d'activité du dernier exercice exécuté

Bilan et compte de résultat du dernier exercice exécuté (certifiés conformes par le président, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes)

Relevé d'identité bancaire

Attestation sur l'honneur (*selon modèle A2*)

Annexe technique : descriptif du projet (*voir modèle indicatif A3*)

Budget prévisionnel général de la structure de l'année pour laquelle est sollicité le financement de la Région (*voir modèle indicatif A4*)

Budget prévisionnel de l'action pour laquelle est sollicité le financement (*voir modèle indicatif A5*)

Rapport d'évaluation du projet réalisé en 2018 s'il s'agit d'une action reconduite

Pour les séjours de mineurs (avec ou sans hébergement) : formulaire de déclaration préalable auprès des services de l'Etat (DRJSCS ou DDCSPP).

Attestation de régularité sociale et fiscale

Copie de la notification éventuelle en cas de co-financement (les demandes de co-financement doivent apparaître dans le budget)

Attestation de la mairie concernée autorisant l'organisation du chantier sur un site communal

Pour les chantiers susceptibles de concerner les monuments classés ou protégés (restauration, fouilles) : accord préalable de la DRAC ou de l'Architecte des bâtiments de France

NB : Chacun des documents énumérés doit être daté et signé par le Président et/ou le Trésorier de l'association

FICHE ASSOCIATION (A1) PROJET 3

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Site web :

Principales activités :

Adresse de l'association :

Représentants :

	<i>Représentant légal</i>	Référent technique ou responsable du projet
Civilité	Madame Monsieur	Madame Monsieur
Nom prénom :		
Fonction :		
Tél :		
Mail :		

Numéro Siret :

Numéro RNA :

① *Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.*

Date de publication au Journal Officiel : | | | / | | | / | | | | | |

Agrément administratif : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtention

Label : θ oui θ non

Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtention

Association d'utilité publique : θ oui θ non

Nombre d'adhérents : dont hommes femmes

Nombre de bénévoles : Nombre de volontaires :

① *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée. Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.*

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

Autres informations pertinentes relatives à l'association :

Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-1)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

Année (n-2)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) ver- sé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A2)

Je soussigné(e) _____, en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Collectivité de Corse destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée :

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : _____ €,
Pour un coût total de l'opération de _____ € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Collectivité de Corse en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du demandeur
(représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET (A3)

→ **Intitulé de l'action :**

→ **Période de réalisation :**

Vacances de Pâques été vacances de la Toussaint
 Autre(s) : Précisez (par exemple 3 j sur 3 week-ends successifs ...)

→ **Présentation générale du projet**

A quelles demandes ou besoins spécifiques répond votre projet ? En quoi est-il opportun ? Sur quel territoire se déroule-t-il ? Eventuellement, bref historique de l'action s'il s'agit d'une reconduction

Comment ont été définis les besoins ? Par qui ? Comment les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration du projet ?

→ **Bénéficiaires du projet** (personnes **directement** concernées par une ou des actions)

Type de public, précisez :

- Jeunes inscrits dans une structure d'insertion sociale ou professionnelle (mission locale, garantie jeunes, école de la 2^e chance ...)
- Apprentis
- Collégiens
- Lycéens
- Etudiants
- Salariés
- Autre :

Noms des lieux où se déroule l'action concernée et **nombre de jeunes prévus par structure :**

▶ Lieux d'intervention (nom, type) et nombre de jeunes par structure :

Lieux d'hébergement :

▶ Nombre total de jeunes prévus (devra figurer dans le bilan le nombre de garçons et le nombre de filles):

▶ Tranche d'âge des jeunes :

14 à 17 ans inclus

18 à 30 ans inclus

→ **Thématique principale du projet : engagement du jeune tant dans le bassin méditerranéen qu'au niveau européen « m'impegnu aldilà di u rughjone corsu »**

.....

→ **Objectifs du projet :**

Objectif général : merci de préciser à quel(s) objectif(s) se réfère votre action:

- θ Echanger et vivre une expérience collective;
- θ Engager du temps dans une action d'intérêt général ;
- θ Découvrir l'autre, son territoire, sa culture, son environnement et le partager ;
- θ Agir de façon solidaire ;
- θ Agir de façon éco-responsable ;
- θ Etre valorisé et reconnu comme acteur de développement du lien social.

Objectifs spécifiques et/ou opérationnels :

Merci de rédiger plus précisément vos objectifs. Vous pouvez vous aider du document *Objectifs et évaluation du programme* qui définit les notions d'objectifs généraux et spécifiques pour les 3 thématiques

	Objectifs pour les jeunes	Objectifs pour les professionnels
<i>Objectif général</i>
<i>Je Objectifs</i>

→ **Méthode**

① **Participation des jeunes à l'action :**

- Pour **relayer de l'information** auprès d'autres jeunes (jeunes relais)
- Pour **recueillir de l'information** sur leurs attentes et besoins (réalisation d'une enquête, d'un focus groupe, d'entretiens)
- Pour **élaborer l'action** et/ou décider de son contenu et/ou construire des outils et/ou évaluer (mise en œuvre de l'action)

Valorisation de l'engagement des jeunes dans le projet :

Quelle contribution envisagez-vous pour valoriser l'engagement des participants ? Comment avez-vous choisi cette / ces contributions ? Quelles sont les conditions d'attribution ?

② **Calendrier prévisionnel de l'action**

Durée de l'action : **4 jours (mini)** **4 jours** **6 jours (maxi)**

Décrire le déroulement des journées : temps d'activité d'intérêt général et temps ludique (découverte métier/activités sportives/ soirée culturelle si hébergement et/ou conférence...etc.), étapes principales (ce qui sera réalisé, par qui et avec quelle méthode d'intervention)
Fournir un programme détaillé de l'action.

Exemple :

	Temps d'activité d'intérêt général	Temps ludique	Nom de l'animateur ou de l'intervenant	Méthode d'intervention
Jour 1				
Jour 2				
Jour 3				
Jour 4				
Jour 5				

Date de démarrage prévue :

Date de fin prévue :

③ **Encadrement**

Encadrement technique et pédagogique (tableau à remplir obligatoirement – Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive – BPJEPS ou Brevet d'Etat d'Educateur Sportif obligatoire)

Nom	Prénom	Statut (précisez si salarié ou bénévole)	Qualifications, diplômes et compétences

o Evaluation des résultats :

Quelle méthode d'évaluation comptez-vous mettre en place ? Quels critères d'évaluation avez-vous définis (nombre de participants, assiduité, satisfaction des participants, des partenaires...) ? Quels outils prévoyez-vous d'utiliser (questionnaires, feuilles d'émargements...) ?

→ Valorisation de l'action et du financement par la Collectivité de Corse :

Précisez ici vos intentions de publicité du financement régional de cette action : la mention : « cette action est financée par la Collectivité de Corse » et l'apposition du logo sont obligatoires.

Il convient ici de préciser sur quel type de document vous allez apposer ces mentions et ce logo : description de l'action, documents distribués lors de l'action, site internet, feuille de présence, questionnaire d'évaluation, annonces presse, présentation de l'action à un colloque, etc.

.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL DE LA STRUCTURE (A4)

Ce modèle n'est pas impératif si vous joignez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires et établi conformément à la nomenclature comptable qui vous est imposée.

Année 20..... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 - Services extérieurs		Communes (<i>précisez</i>)	
Sous-traitance générale		Fonds européens	
Locations mobilières et immobilières		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien et réparation		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Assurances			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions			
Frais postaux, télécommunication, bancaires, divers			
63 - impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
		Autres	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Fait à, le

Signature :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION PROJÉTÉE (A5)

Année 20... ou exercice du au			
CHARGES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant	RESSOURCES DIRECTES AFFECTÉES A L'ACTION	Montant
Achats		Subventions demandées	
Prestations de services		Etat	
Matières et fournitures		Collectivité de Corse	
		Communes (<i>précisez</i>)	
Services extérieurs		Fonds européens	
Locations		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Entretien			
Assurances			
Autres services extérieurs		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
Honoraires			
Publicité			
Déplacements, missions			
		Autres recettes attendues (précisez)	
Charges de personnel			
Salaires et charges			
Frais généraux		Ressources directes affectées	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES RECETTES	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à, le

Signature :

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE

Lettre d'intention avec demande de financement (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure et précisant le montant du financement demandé). Elle doit être adressée à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse).

Présentation détaillée de l'association (*voir modèle indicatif A1*)

Attestation « de minimis » si le montant total des aides publiques perçues sur les trois dernières années dépasse 200 000 €

Copie des statuts en vigueur datés et signés

Récépissé de déclaration à la préfecture et/ou copie des insertions au Journal Officiel relatives à la création de l'association et aux éventuelles modifications intervenues concernant l'objet ou l'adresse.

Liste nominative des membres du conseil d'administration et du bureau en vigueur.

Liste nominative des personnels rémunérés avec montant des rémunérations

Pour les activités annexes : liste nominative des encadrants avec photocopie des diplômes et/ou carte professionnelle

Délibération des instances autorisant l'engagement de la structure sur l'action projetée

Rapport d'activité du dernier exercice exécuté

Bilan et compte de résultat du dernier exercice exécuté (certifiés conformes par le président, le trésorier et, le cas échéant, le commissaire aux comptes)

Relevé d'identité bancaire

Attestation sur l'honneur (*selon modèle A2*)

Annexe technique : descriptif du projet (*voir modèle indicatif A3*)

Budget prévisionnel général de la structure de l'année pour laquelle est sollicité le financement de la Région (*voir modèle indicatif A4*)

Budget prévisionnel de l'action pour laquelle est sollicité le financement (*voir modèle indicatif A5*)

Rapport d'évaluation du projet réalisé en 2018 s'il s'agit d'une action reconduite

Pour les séjours de mineurs (avec ou sans hébergement) : formulaire de déclaration préalable auprès des services de l'Etat (DRJSCS ou DDCSPP).

Attestation de régularité sociale et fiscale

Copie de la notification éventuelle en cas de co-financement (les demandes de co-financement doivent apparaître dans le budget)

Attestation de la mairie concernée autorisant l'organisation du chantier sur un site communal

Pour les chantiers susceptibles de concerner les monuments classés ou protégés (restauration, fouilles) : accord préalable de la DRAC ou de l'Architecte des bâtiments de France

NB : Chacun des documents énumérés doit être daté et signé par le Président et/ou le Trésorier de l'association

DEMU UNA MANU 2019 - FICHE EVALUATION 2019

INTITULE DU PROJET :

Organisme porteur du projet

Dénomination :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Numéro de téléphone sur l'action (obligatoire) :

N° de SIRET (obligatoire) :

Nom du responsable du projet :

Qualité :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Tél :

E-mail :

Propriétaire du lieu de l'action :

Bailleur d'ouvrage de l'action :

Maître d'œuvre de l'action :

LOCALISATION DE L'ACTION :

Commune :

Lieu-dit:

Code postal du lieu de réalisation :

Tél.:

DESCRIPTIF DU PROJET

Edifice ou site:

Protection au titre des monuments historiques ou de l'environnement :

Quelles actions ont été réalisées (en terme de travaux) ? (Préciser)

.....

.....

.....

.....

.....

Dates réelles de l'action :

du au

Nombre de journées-action réalisées (nombre de bénévoles X par le nombre de journées d'action) :

.....

Objectifs réalisés :

1) Quels types d'activités avez-vous mises en place hors des temps de travail, et quelles ont été les implications des jeunes dans celles-ci ? (Préciser les écarts et/ou non des réalisations par rapport au plan d'action prévisionnel)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) La population locale a-t-elle participé à l'accueil des jeunes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3) Y-a-t-il eu des contributions en nature reçues ? (Communes, associations locales, etc) ? si oui précisez

.....
.....
.....
.....
.....

Quelle évaluation peut être faite de la «valorisation locale» apportée par l'action ? (développement économique, touristique, autre ...)

.....
.....
.....
.....
.....

Difficultés rencontrées durant l'action et quelles réponses ont été apportées ?

.....
.....
.....
.....
.....

LES JEUNES BENEVOLES

Effectif

Nombre de garçons (hors encadrement) :

Nombre de filles (hors encadrement) :

Nombre de :

└ 14 à 16 ans :

└ 16 à 18 ans :

└ 18 à 25 ans :

└ plus de 25 ans :

Nombre de :

- θ Jeunes inscrits dans une structure d'insertion sociale ou professionnelle (mission locale, garantie jeunes, école de la 2^e chance ...)
- θ Apprentis
- θ Collégiens
- θ Lycéens
- θ Etudiants
- θ Salariés
- θ Autre :

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Préciser quelles mesure d'accompagnement en matière de mobilité et d'accès à la culture ont-été envisagées et financées
Fournir les factures correspondantes

Type de mesure	Nombre de mesures financées	Prix de la mesure	Justificatif demandé

Nature des publics accueillis

L'action a-t-elle accueilli des jeunes handicapés ?

oui non

Si oui, combien ?

L'action a-t-elle accueilli des jeunes sous peine de substitution ?

oui non

Si oui, combien ?

Y a-t-il eu des difficultés d'intégration de certains jeunes dans le groupe ?

oui non

Si oui, lesquelles ?
.....
.....
.....
.....
.....

Quel a été le mode de recrutement des jeunes ? (Préciser si votre plan de communication prévu a été réalisé. Ce plan vous a-t-il permis d'élargir votre mode de recrutement ?)

.....
.....
.....
.....
.....

Différentiel entre le nombre de jeunes prévus (dans dossier de demande) et le nombre réel de jeunes :

si différentiel, préciser les raisons :
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement en annexe la liste nominative des participants à chaque action, nom, prénom, département d'origine

VIE COLLECTIVE

L'accueil

Un hébergement avait-il été prévu pendant la durée du chantier ?

oui non

Si oui, veuillez préciser le mode d'hébergement (gîte, camping, autres) :

Préciser si l'hébergement a réellement eu lieu et si le mode d'hébergement a subi des modifications par rapport au projet initial :

Les moments de vie collective

Précisez si les jeunes ont participé activement aux temps de vie collectifs et aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie de groupe (repas, soirées, veillées) :

L'ENCADREMENT

Encadrement technique et pédagogique (tableau à remplir obligatoirement)

Nom	Statut Préciser si salarié ou bénévole	Qualifications, diplômes et compétences

BILAN FINANCIER DE L'OPERATION REALISEE

Budget réalisé :

- > Ventiler les différents postes et leurs montants
- > Veuillez indiquer précisément les écarts entre le budget prévu et le budget effectif
- > Envoyer une copie de ce budget effectif
Joindre une copie des notifications attributives des subventions accordées par chacun des financeurs

Valorisation du bénévolat : Faire figurer en dépenses et recettes (sommes identiques) le montant estimé du coût salarial représenté par le travail non rémunéré

Cachet de l'association

Nom et signature du responsable légal

Nom et signature du trésorier

BUDGET REEL ET FINALISE DE L'ACTION CONDUITE EN 2019

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. CHARGES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION		I. RESSOURCES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat	
Autres fournitures		Collectivité de Corse	
61 - Services extérieurs		Communes (<i>précisez</i>)	
Entretien et réparation		Fonds européens	
Assurances		CNASEA (emplois aidés)	
Documentation		Autres (<i>précisez notamment si demande dans le cadre de la dotation de développement des réseaux</i>)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions			
Frais postaux, télécommunication, bancaires, divers			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION		II. RESSOURCES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES (I+II)		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL I+II+ contributions volontaires		TOTAL I+II+ contributions volontaires	

Toute demande doit être adressée selon le formulaire type à :

Cismonti	Pumonti
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires Rond-Point du Maréchal Leclerc - 20405 BASTIA Cedex 9	Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires 22 cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU Cedex 01

DÉCLARATION D'INTENTION DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

NOM DE L'ASSOCIATION

N°SIRET :

DATE D'IMMATRICULATION :/...../.....

CODE APE :

N° D'ENREGISTREMENT (*uniquement pour les associations*) :

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

TÉL: FAX: E-

MAIL

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

(Joindre copie des statuts en vigueur)

NB D'ADHÉRENTS :

Commune(s) ou territoire concerné(s) par le fonctionnement de l'association demandeuse :

.....
.....
.....

AGRÉMENT : - OUI - NON

Délivré le : par :

RESPONSABLE LÉGAL: Madame - Monsieur Nom :

Prénom..... Date et lieu de naissance.....

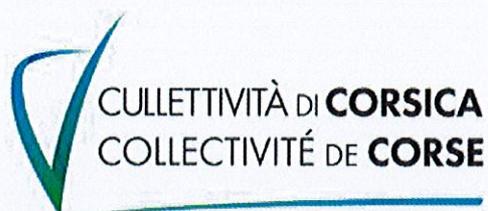
Fonction : Tél. : E-Mail :

CONTACT-DOSSIER : - Madame - Monsieur

Nom : Prénom.....

Fonction : Tél. : E-Mail :

Par un prestataire externe, lequel :.....
L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153 000 euros de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) :
 OUI, lequel NON



DOSSIER DE CANDIDATURE

GHJOVANI IN MOSSA

**« PRIMU PASSU »
Junior 11-17 ans**

**« SCUMESSA D'AVVENE »
Jeunes 18-30 ans**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE
DIRECTION ADJOINTE DE LA JEUNESSE**

Ajaccio :

Bastia :

Section Primu passu Scumessa d'avvene

Date de candidature : / /

Fiche d'identité chef de projet

Titre du projet (60 caractères maxi) :

RESPONSABLE DU PROJET

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Nationalité : Française

Né(e) le

Ressortissant communautaire

Âge : ans

Étranger résident légal

Sexe : (M - F)

PHOTO
D'IDENTITÉ
DU
RESPONSABLE
DU PROJET

Adresse :

Habitez-vous dans une zone : urbaine rurale politique de la ville ?

Code postal :

Ville :

Téléphone 1 :

Email :

Téléphone 2 :

Site Internet :

Quelle est votre situation actuelle ?

collégien

Scolarisé : lycéen

étudiant

Apprenti

Formation professionnelle

Contrats aidés

Volontaire : en cours

achevé

Demandeur d'emploi

Activité professionnelle

Quel est votre niveau d'études ?

Aucun diplôme

Certificat de formation générale (CFG)

Diplôme national du brevet des collèges

CAP BEP

Baccalauréat Bac professionnel

Diplômes 1^{er} cycle :

BTS

DUT

Licence

Diplôme 2nd cycle

Diplôme 3^{ème} cycle

Prépa Grandes Écoles Grandes Écoles

Quel est votre domaine d'études ?

Animation, sports

Droit

Langues

Arts

Général

Médical / paramédical

Commerce

Gestion

Sciences

Communication

Informatique

Sciences humaines

Technologique

Diplômes relevant du secteur Jeunesse et Sports :

Brevet(s) : BAFA

BAFD

Diplôme(s) : BAAPAT

BE

BPJEPS

DEFA

Fiche d'identité équipier

une fiche à remplir par équipier

ÉQUIPIER		Nom patronymique :		
Nom marital :		Prénom :		
Nationalité : Française <input type="checkbox"/>		Né(e) le		PHOTO D'IDENTITÉ DU GROUPE
Ressortissant communautaire <input type="checkbox"/>		Âge : ans		
Étranger résident légal <input type="checkbox"/>		Sexe : (M - F)		
Adresse :				
Habitez-vous dans une zone : urbaine <input type="checkbox"/> rurale <input type="checkbox"/> politique de la ville <input type="checkbox"/> ?				
Code postal :		Ville :		
Téléphone 1 :		Email :		
Quelle est votre situation actuelle ?		Quel est votre niveau d'études ?		
collégien <input type="checkbox"/>		Aucun diplôme <input type="checkbox"/>		
Scolarisé : lycéen <input type="checkbox"/>		Certificat de formation générale (CFG) <input type="checkbox"/>		
étudiant <input type="checkbox"/>		Diplôme national du brevet des collèges <input type="checkbox"/>		
Apprenti <input type="checkbox"/>		CAP <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/>		
Formation professionnelle <input type="checkbox"/>		Baccalauréat <input type="checkbox"/> Bac professionnel <input type="checkbox"/>		
Contrats aidés <input type="checkbox"/>		Diplômes 1 ^{er} cycle :		Diplôme 2 nd cycle <input type="checkbox"/>
Volontaire : en cours <input type="checkbox"/>		BTS <input type="checkbox"/>		Diplôme 3 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/>
achevé <input type="checkbox"/>		DUT <input type="checkbox"/>		
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/>		Licence <input type="checkbox"/>		
Activité professionnelle <input type="checkbox"/>		Prépa Grandes Écoles <input type="checkbox"/> Grandes Écoles <input type="checkbox"/>		
Quel est votre domaine d'études ?				
Animation, sports <input type="checkbox"/>		Droit <input type="checkbox"/>		Langues <input type="checkbox"/>
Arts <input type="checkbox"/>		Général <input type="checkbox"/>		Médical / paramédical <input type="checkbox"/>
Commerce <input type="checkbox"/>		Gestion <input type="checkbox"/>		Sciences <input type="checkbox"/>
Communication <input type="checkbox"/>		Informatique <input type="checkbox"/>		Sciences humaines <input type="checkbox"/>
				Technologique <input type="checkbox"/>
Diplômes relevant du secteur Jeunesse et Sports :				
Brevets :		BAFA <input type="checkbox"/>		BAFD <input type="checkbox"/>
Diplômes :		BAAPAT <input type="checkbox"/>		BE <input type="checkbox"/> BPJEPS <input type="checkbox"/> DEFA <input type="checkbox"/>

Descriptif du projet

En **quoi** consiste votre projet ?

Qui est à l'initiative de votre projet ou qui en a eu l'idée ?

A **qui** s'adresse votre projet ?

Pourquoi ?

En quoi la réalisation de votre projet est-elle différente ou innovante par rapport à tout ce qui est actuellement proposé ?

Réalisation du projet

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour réaliser votre projet ?

Lieu de réalisation du projet :

Dates et principales étapes de réalisation de votre projet ?

Partenaires du projet

De quels accompagnements, conseils, formations avez-vous bénéficié ?
(nom et coordonnées des personnes et structures)

Le projet a-t-il bénéficié d'une autre aide ?

Pensez-vous avoir besoin de conseil(s) ou de formation(s) complémentaires dans la phase de réalisation de votre projet ? Si oui, lesquels ?

Communication

Comment comptez-vous faire connaître votre projet ?
(Communication, information, publicité, exposition ...)

Prolongements

Quels sont les prolongements ou les développements prévus ?

Plan de financement du projet

En date du : __/__/__

À présenter toutes charges comprises (T.T.C.)

Charges (Évaluation des dépenses)		Produits (Évaluation des recettes)	
<ul style="list-style-type: none"> • Achats (montant total) <i>à détailler : matières premières, fournitures diverses</i> 		<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement (montant total) 	
		➤ <i>dont apport personnel :</i>	
		➤ <i>dont recettes / ventes :</i>	
		➤ <i>dont autres produits :</i>	
		➤ <i>dont apports de l'association :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Location (matériel) 		<ul style="list-style-type: none"> • Parrainage (montant total) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Loyer 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Subventions des collectivités publiques</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • EDF, eau, chauffage 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>en numéraire :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurances (<i>responsabilité civile, accidents, activités</i>) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>en nature :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Documentation, publicité 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Parrainage du secteur privé</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Transports, déplacements 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>en numéraire :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone, frais postaux 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>en nature :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de personnel, honoraires 		<ul style="list-style-type: none"> • Autres aides et subventions (montant total) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>dont Prix, bourses :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Impôts et taxes 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>dont Autres aides publiques et privées :</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Autres (à détailler) : 		<ul style="list-style-type: none"> • PRIX «Ghjovani in Mossa» (montant sollicité) 	
Total des charges		Total des produits	

Autorisation parentale

Obligatoire pour tous les mineurs
(Porteur de projet et équipiers)

Adresse du représentant légal

M. / Mme :	
Nom et prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (NOM), Prénom) _____,

Représentant légal de : Mme / Mlle / M. (NOM, prénom) _____,

certifie avoir pris connaissance du projet intitulé _____ :

qu'il / qu'elle présente dans le cadre du dispositif : « Ghjovani in Mossa » de l'année ____.

Je l'autorise à participer à ce projet et à le présenter au concours «Ghjovani in Mossa » qui aura lieu

le __ / __ / ____ dans la ville de _____.

Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du règlement dudit concours.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____ en deux exemplaires.¹

Signature du représentant légal précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

1

Un exemplaire pour le dossier, l'autre exemplaire est à conserver par le représentant légal.

Attestation d'accompagnement au plan technique et pédagogique

Je soussigné (e) Mme / Melle / M (NOM, prénom) _____, certifié par la présente accompagner Mme / Melle / M _____, (Prénom, NOM) dans le cadre de son projet présenté dans le cadre du dispositif : « Ghjovani in Mossa », dont le titre est :

• Coordonnées précises de l'accompagnateur du projet :

Adresse :	
Téléphone :	Email :
Votre parrainage est-il à titre personnel <input type="checkbox"/> ou au titre d'un organisme <input type="checkbox"/> ?	
Le cas échéant, précisez pour l'organisme, son nom : Son adresse : Téléphone : Nature juridique de l'organisme : (Anciens lauréats, association, autres, collectivité territoriale, entreprise, établissement scolaire experts individuels, organismes locaux d'expertise, réseaux)	

• L'accompagnement :

Descriptif de l'accompagnement :
Avis de l'accompagnateur sur le projet :
Pourquoi avez-vous souhaité apporter votre soutien à Mme / Mlle / M ?

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signature et cachet de l'organisme

Attestation de parrainage financier en numéraire

Titre du projet :

Dans le cadre du dispositif : « Ghjovani in Mossa », vous avez parrainé :

Responsable du projet	Nom patronymique :	
Nom marital :	Prénom :	Téléphone :
Adresse :		Ville :

Afin de compléter le dossier, veuillez nous indiquer ci-dessous :

- Vos coordonnées précises :

Nom de l'organisme :	
Nom et prénom du référent :	
Adresse :	
Fonction :	Téléphone :
Nature juridique de l'organisme : (artisan / commerçant, association, assurances, banque, collectivité territoriale, fondation, grande entreprise, organisme public ou parapublic, PME/PMI, autres)	

- Votre parrainage financier en numéraire :

Montant : €	Établir le chèque à l'ordre du porteur de projet (si le projet n'est pas primé par le jury le chèque sera retourné au parrain).
Descriptif du parrainage :	
La précision du montant de votre contribution est nécessaire pour déterminer le montant du prix auquel peut prétendre le candidat que vous parrainez.	

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signature et cachet de l'organisme

Attestation de parrainage

financier en nature – valorisation financière

Titre du projet :

Dans le cadre du dispositif : « Ghjovani in Mossa », vous avez parrainé :

Responsable du projet	Nom patronymique :		
Nom marital :	Prénom :	Téléphone :	
Adresse :		Ville :	

Afin de compléter le dossier, veuillez nous indiquer ci-dessous :

- Vos coordonnées précises :

Nom de l'organisme :	
Nom et prénom du référent :	
Adresse :	
Fonction :	Téléphone :
Nature juridique de l'organisme : (artisan / commerçant, association, assurances, banque, collectivité territoriale, fondation, grande entreprise, organisme public ou parapublic, PME/PMI, autres)	

- Votre parrainage financier en nature :

<input type="checkbox"/> En nature : Caractéristiques (technique ou pédagogique, matériel, médiatique) :
Évaluation du coût de cette contribution : €
Descriptif du parrainage :
La précision du montant de votre contribution est nécessaire pour déterminer le montant du prix auquel peut prétendre le candidat que vous parrainez.

Fait à _____, le / /
Signature et cachet de l'organisme

Fiche d'identité de l'organisme (Structure créée par le candidat)

- Coordonnées précises de l'organisme :

Nom de l'organisme :		
Nom du responsable :		Prénom du responsable :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :	Télécopie :
Email :		
Site Internet :		

- Éléments juridiques de l'organisme :

Date de création de l'organisme :		
Statut de l'organisme : (Association, EURL, SARL, entreprise individuelle, travailleur indépendant, SCOP)		
Nombre d'emplois créés :	en CDD :	en CDI : en contrats aidés :

Fait à _____, le / /

Demande de règlement du prix : « Ghjovani in Mossa » à un tiers

PARTIE LAURÉAT

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (Nom, prénom) ,
candidat(e) au prix : « Ghjovani in Mossa » demande à la Collectivité de Corse, **Direction Adjointe de la Jeunesse**, dans le cas où mon projet serait retenu par le jury régional, de verser le montant de mon prix à
(nom du tiers, association ou collectivité parrainant le projet, ou association créée dans le cadre du projet primé).

Date et signature du responsable du projet ou de son représentant légal s'il est mineur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

PARTIE TIERS

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (Nom, Prénom), en qualité de
de l'association ou de la collectivité :

.....

m'engage à mettre à disposition de (Nom,
Prénom du lauréat) dans le cadre de la réalisation de son projet intitulé :
la somme correspondant au prix versé par la Collectivité de Corse, **Direction Adjointe de la Jeunesse**.
au titre du prix : « Ghjovani in Mossa » sur nos comptes.

Date et signature du tiers précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ».

Nota : Cette demande doit obligatoirement s'accompagner du relevé d'identité bancaire ou postal de l'association ou de la collectivité concernée.

Demande de règlement du ou des partenariat(s) financier(s) à un tiers

PARTIE LAURÉAT (primu passu)

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (Nom, Prénom) _____ ,
candidat(e) du prix « Ghjovani in Mossa » demande au tuteur ou à l'association dans le cas où
mon projet serait retenu par le jury régional, de verser le montant de mon/mes partenariats
financiers à _____
(Nom du tiers, association ou collectivité, ou association créée dans le cadre du projet primé).

Date et signature du responsable du projet ou de son représentant légal s'il est mineur
précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ».

PARTIE TIERS

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (Nom, Prénom) _____ ,
en qualité de _____ de l'association ou de la collectivité :
_____ m'engage à mettre à disposition de
_____ (Nom, Prénom du lauréat) dans le cadre
de la réalisation de son projet intitulé :

le _____ montant _____ correspondant _____ à _____ la _____ somme

(Ecrire la somme en toutes lettres) versée par le tuteur ou l'association au titre du
remboursement du/des partenariats financiers sur nos comptes.

Date et signature du tiers précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ».

Nota : Cette demande doit obligatoirement s'accompagner du relevé d'identité bancaire ou postal de
l'association ou de la collectivité concernée.

Lettre de candidature : «GHJOVANI IN MOSSA »

Jury régional	Primu passu <input type="checkbox"/>	
	Scumessa d'avvene <input type="checkbox"/>	

Le / /

Monsieur le Président de la Collectivité de Corse
Direction Adjointe de la Jeunesse

Je soussigné (e) Mme / Mlle / M. (Prénom, NOM) _____

porteur du projet dont le titre est _____

présente ma candidature au jury régional : « Ghjovani in Mossa » qui aura lieu dans la ville de _____ le ____ / ____ / ____ .

Conformément aux dispositions prévues par le règlement du prix : « Ghjovani in Mossa », et dans le cas où mon projet y serait retenu et primé :

- je m'engage à réaliser le projet présenté et à utiliser le ou les prix : « Ghjovani in Mossa » pour la réalisation de ce projet,
- je m'engage à fournir un rapport d'activité et un rapport financier dans les deux mois suivant la réalisation de mon projet,
- j'autorise le jury régional à proposer ma candidature, le cas échéant, au jury national « Envie d'agir » et / ou au jury européen du concours de l'engagement,
- j'autorise l'équipe « Ghjovani in Mossa » à communiquer mes coordonnées aux médias et notamment à la presse. J'accepte d'être contacté par les médias intéressés par mon projet et je m'engage à participer à toutes formes de communication sur le concours (télévision, radio, Internet, presse écrite, SMS).

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement du prix.

Je certifie exact toutes les informations portées sur le document.

Signature du candidat précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ».

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Cadre réservé à la Direction Adjointe de la jeunesse

Dossier de candidature «GHJOVANI IN MOSSA »	PRIMU PASSU	<input type="checkbox"/>
	SCUMESSA D'AVVENE	<input type="checkbox"/>
Date de réception de la candidature à la Direction Adjointe de la Jeunesse / /		
Pièces constitutives du dossier de		
1.	Dossier de base (incluant la lettre de candidature)	<input type="checkbox"/>
2.	Photocopie de la pièce d'identité du porteur de projet et des coéquipiers éventuels	<input type="checkbox"/>
3.	Relevé d'identité bancaire ou postal du représentant du projet ou du tiers désigné pour la perception du prix	<input type="checkbox"/>
4.	Demande de règlement du prix : « GHJOVANI IN MOSSA » à un tiers	<input type="checkbox"/>
5.	Autorisation parentale pour les mineurs	<input type="checkbox"/>
6.	Attestation d'accompagnement (une ou plusieurs)	<input type="checkbox"/>
7.	Attestation de parrainage financier en numéraire (obligatoire dans le cadre du SCUMESSA D'AVVENE)	<input type="checkbox"/>
8.	Attestation de parrainage financier en nature (obligatoire dans le cadre du SCUMESSA D'AVVENE)	<input type="checkbox"/>
9.	Fiche d'identité de l'organisme (si création d'une structure par le candidat)	<input type="checkbox"/>
10.	Dossier financier sur la création de l'activité économique.	<input type="checkbox"/>
11.	Après le jury : engagement contractuel d'un prix SCUMESSA D'AVVENE, PRIMU PASSU.	<input type="checkbox"/>

Contrat Éducatif Local (CEL) Demande de subvention 2019

Cadre général :

Le contrat éducatif local (CEL) est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein duquel ils vivent.

Il vise le développement local, le maintien d'une vie culturelle et sportive.

Le CEL assure une continuité éducative, une cohérence et une complémentarité entre les projets élaborés dans le cadre scolaire et les projets éducatifs péri et extra scolaires des communes et vise les objectifs suivants :

- la recherche d'un meilleur aménagement du temps quotidien, hebdomadaire et annuel permettant de mieux prendre en compte les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage des enfants et des jeunes ;
- le développement d'un partenariat entre les différentes structures éducatives locales par la recherche d'une harmonisation et d'une complémentarité entre les projets éducatifs d'établissements scolaires et ceux des structures éducatives péri-scolaires et extra-scolaires (associations sportives, socio-culturelles...) ;
- la contractualisation d'objectifs spécifiques locaux destinés à résoudre les problèmes d'accueil, de transport, de sécurité, d'aménagement du cadre de vie, d'accès aux équipements, de responsabilité ;
- la prise en compte des disparités micro-régionales et l'encouragement au regroupement commun sur le thème des loisirs des enfants et des jeunes (amélioration du tissu associatif local, prise en charge de la jeunesse en dehors de l'école et notamment pendant les congés scolaires...)

Sont concernés en priorité par les CEL, les enfants et adolescents scolarisés à l'école élémentaire, au collège et au lycée.

Les publics plus âgés (grands adolescents, jeunes adultes) peuvent également bénéficier de tout ou partie des actions retenues dans le contrat.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle peuvent aussi en bénéficier pour partie.

Les CEL concernent l'ensemble du territoire corse, mais une priorité est accordée aux zones rurales.

Il peut s'agir d'activités artistiques, d'activités de pleine nature ou sports d'extérieurs, de sports individuels, collectifs ou d'oppositions, d'activités scientifiques et techniques mais aussi d'activités autour du patrimoine, de la langue et de la culture corse, du développement durable, de la citoyenneté, de la prévention et de la sécurité.

Les CEL pilotés et financés principalement par les communes (ou par les EPCI) peuvent obtenir des financements complémentaires de la part de l'État, de la Collectivité de Corse et pour le département de la Corse-du-Sud de la Caisse d'allocations Familiales.

Orientations :

Education nationale :

Le temps scolaire est un temps consacré aux apprentissages et les professeurs des écoles sont en mesure de mener à bien le programme élaboré par l'Éducation Nationale sans l'aide d'intervenants. Toutefois, les équipes pédagogiques peuvent proposer des activités propres à améliorer les outils cognitifs des élèves, définies à partir des axes prioritaires du projet d'école mais nécessitant l'intervention de personnels qualifiés. Le projet pédagogique devra mettre en relief le lien avec les programmes de l'école primaire, les compétences visées, l'évaluation et le rôle de chaque partenaire (enseignant, intervenant).

Les écoles devront veiller à privilégier certaines activités sportives ou artistiques qui nécessitent réglementairement l'intervention de professionnels qualifiés et agréés par l'Éducation Nationale. C'est uniquement dans ce cadre et selon la pertinence des projets pédagogiques que l'Inspecteur validera les interventions du CEL sur le temps scolaire.

Le temps scolaire est en lien étroit avec les autres temps des bénéficiaires. C'est pourquoi, il doit y avoir un lien formalisé dans les projets micro régionaux entre les objectifs fixés dans les projets d'écoles du secteur et les CEL.

Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Haute-Corse et de Corse-du Sud:

Les DDCSPP soutiennent exclusivement les actions proposées pendant les temps extra et péri-scolaires. Une priorité est accordée :

- aux zones rurales
- aux actions à destination du public adolescent et pré-adolescent
- aux actions qui encourage l'implication des enfants et adolescents à s'investir dans l'élaboration de projets sur leur territoire

Collectivité de Corse (CDC) :

La CDC soutient l'offre d'activités exclusivement sur le temps extra-scolaire en privilégiant quatre secteurs :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse
- les fonctions éducatives du sport, plus particulièrement, dans les activités de pleine nature
- les actions de promotion du développement durable
- les activités culturelles et artistiques y compris la médiation numérique

Caisse d'allocations familiales (CAF) :

La caisse d'allocations familiales de la Corse du sud soutient exclusivement les activités organisées durant le temps péri scolaire et extra scolaire.

Règles financières :

DDCSPP : La subvention est versée en une fois sur présentation du dossier de demande de subvention et du bilan de l'année N-1.

CAF : La subvention est versée en une seule fois sur présentation de la convention signée avec le partenaire et d'un bilan financier et d'activités arrêtés au 30 novembre de l'année N.

CDC : Le premier acompte de la subvention est versé sur présentation d'un courrier de demande de versement de 50% de la subvention accordée, et attestant le commencement de l'action.

Le versement du solde s'effectue sur présentation des pièces justificatives suivantes:

- attestation signée par le représentant légal du CEL certifiant la réalisation des actions financées
- bilan CEL dûment complété

Informations pratiques :

Le présent dossier de demande de subvention devra être envoyé par mail au plus tard le **xx/xx/2019** à la DDCSPP de votre département (cf. contact et adresse mail ci-dessous) qui se chargera ensuite d'en transmettre un exemplaire aux autres partenaires concernés.

En fonction du statut de la structure support du CEL, les fiches suivantes sont à compléter :

o Si la structure support est la collectivité locale:

- la fiche de présentation de la structure (1-1)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

o Si la structure support est une association qui n'a que le CEL comme action:

- la fiche de présentation de la structure (1-1) et la fiche complémentaire (1-2)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

o Si la structure support est une association qui met en place d'autres actions en plus du CEL:

- la fiche de présentation de la structure (1-1) et la fiche complémentaire (1-2)
- le budget prévisionnel de l'association (fiche 2)
- la fiche de description de l'action CEL (3-1)
- le budget prévisionnel du CEL (fiche 3-2)
- la déclaration sur l'honneur (fiche 4)

Pièces à joindre au dossier pour les associations :

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire ;
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Contacts :

En Haute-Corse :

DDCSPP > Perrine MARCERON : perrine.marceron@haute-corse.gouv.fr / 04 95 58 51 11 ou 07 89 25 90 40

Collectivité de Corse > Francesca GIOVANETTI : francesca.giovanetti@ct-corse.fr / 04 20 03 95 18
Éducation Nationale (DSDEN2B) > Michèle PASQUALINI : michele.pasqualini@ac-corse.fr / 04 95 34 59 59

En Corse-du-Sud :

DDCSPP > Melissa POGGI : melissa.poggi@corse-du-sud.gouv.fr / 06 18 64 56 07

Collectivité de Corse > Michèle FIAMENGHI : michele.cristofari@ct-corse.fr / 04 95 51 63 50

CAF2A > Laurence Lena : l.lena@cafajaccio.caf.fr / 04 95 29 44 56

Éducation Nationale (DSDEN2A) > Denis Delplanque:denis.delplanque@ac-corse.fr / 04 95 51 59 58

2. Budget prévisionnel de l'association

À compléter seulement si la structure support du CEL est une association et si votre association met en place d'autres actions en plus du CEL.

Exercice 20

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises,	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et Publicité, publication		Intercommunalité(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération.		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (ex-	
Autres charges de personnel		Autres établissements	
65- Autres charges de gestion courante		Aides privées	
66- Charges financières		75 - Autres produits de gestion courante	
67- Charges exceptionnelles		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
68- Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Le total des charges doit être égal au total des produits.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée⁹?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

⁹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

3-2. Budget prévisionnel de l'action (suite)

Il s'agit du budget globalisé. Le détail par type d'activités et par période est page suivante.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

CHARGES	Montant(1)	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises,	
<u>Prestations de services</u>			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation (2)	
Autres fournitures		DDCSPP	
<u>61 - Services extérieurs</u>			
Locations			
Entretien et réparation		CDC	
Assurance			
Documentation			
<u>62 - Autres services extérieurs</u>			
Rémunérations intermédiaires et		Intercommunalité / EPCI	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
		-	
		-	
		-	
63 - Impôts et taxes		CAF	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<u>64- Charges de personnel</u>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement	
Charges sociales		Autres établissements	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<u>67- Charges exceptionnelles</u>		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention de.....€ représente% du total des produits			

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

4. Déclarations sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la collectivité locale, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention€

de :

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de :

Nom du titulaire du compte :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait à , le

Titre

Signature

JOINDRE UN RIB/IBAN

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

DOSSIER DE CANDIDATURE PRIMA STRADA

Une aide pour les 15/25 ans, d'un montant maximum de 500 €, peut être attribuée pour passer le permis B ou A1, pour lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cette aide a pour objectif d'accroître l'accès pour les jeunes au permis de conduire qui reste sur notre territoire un levier incontournable d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En effet, le pré diagnostic en cours dans le cadre du Pattu Pè a Ghjuventù fait ressortir de façon significative les problèmes de mobilité rencontrés par les jeunes.

Cette aide ne vient en aucun cas remplacer les aides existantes (et n'est donc pas cumulable avec celles-ci) mais doit permettre de concerner un plus grand nombre de jeunes.

A titre expérimental, cent bourses pourront être attribuées en 2019.

DEMANDEUR

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Sexe : F M

Adresse complète :

.....

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Conditions de candidatures

- Avoir de 15 à 25 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- Résider en Corse depuis 2 ans minimum ;
- Justifier d'un engagement citoyen et/ou bénévole de 20 heures minimum dans une structure de son choix ;
- Déposer une demande écrite motivée ;
- Jeunes dont le foyer fiscal n'est pas imposable ;
- Ne pas être concerné par l'attribution d'une aide de droit commun ou d'une autre aide existante ;
- Aide non cumulable avec une autre aide (Voir les aides en permis en annexe) excepté le permis à un euro par jour ;
- Ne pas avoir débuté sa formation et ne pas avoir passé l'examen.

Déroulement :

1 - Trouvez une structure d'accueil pour effectuer 20 heures d'engagement citoyen et/ou bénévole (Pour cela, le Service Information Jeunesse, peut vous aider).

2 - Téléchargez le dossier de candidature sur le site www.isula.corsica, remplissez-le et faites-le signer par l'association auprès de laquelle vous vous engagez. Joignez un devis de l'auto-école choisie sur la liste des écoles de conduite référencées sur le site <http://www.fiore-corse.fr/formations/>.

3 - Déposez votre demande auprès de la Collectivité de Corse. Le dossier sera étudié en commission d'attribution et vous en serez informé rapidement.

4 - Vous recevez votre réponse d'attribution de l'aide. Celle-ci est plafonnée à 500 €. Vous pouvez réaliser vos heures d'engagement et commencer votre formation à la conduite.

5 - Envoyez à la Collectivité de Corse une attestation de l'activité citoyenne et/ou bénévole à l'issue des 20 heures et une facture de l'auto-école mentionnant votre nom.

6 - L'aide est versée à l'auto-école (si celle-ci est référencée sur le site <http://www.fiore-corse.fr/formations/>) ou à vous directement sur présentation d'une facture acquittée.

SITUATION DE DEMANDEUR

LOGEMENT :

Chez les parents Autonome En foyer Autre :

STATUT :

Lycéen(e)

Etudiant(e)

Apprenti(e) Attention une autre aide existe contacter votre centre de formation des apprentis

Salarié(e) Attention : vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer l'examen du permis de conduire

Demandeur d'emploi - Bénéficiez-vous d'un suivi :

Mission locale

Avez-vous déposé une demande d'aide au permis de conduire auprès de cet organisme ? Oui Non

Si oui, joindre une attestation de refus

Pôle Emploi

Avez-vous déposé une demande d'aide au permis de conduire auprès de cet organisme ? Oui Non

Si oui, joindre une attestation de refus

Cap emploi

Avez-vous déposé une demande d'aide au permis de conduire auprès de cet organisme ? Oui Non

Si oui, joindre une attestation de refus

En formation professionnelle

Autre (précisez)

CONTREPARTIE

Le demandeur doit justifier d'un engagement citoyen et/ou bénévole dans une structure de son choix (Justifier de 20 heures minimum) sur une période de 6 mois.

- Association caritative Association de quartier Association sportive Comité citoyen

Le service Information Jeunesse peut vous aider à trouver une structure

La contrepartie ne peut être effectuée dans une association où vous êtes adhérent.

Engagement citoyen et / ou bénévole :

Structure d'accueil :

Nom :

Adresse :

Code postale : Commune :

Tél :

Adresse mail :@.....

Nom du responsable :

Mission (Décrivez en quelques lignes les activités que vous aurez à réaliser et sur quelle période) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A Le

Signature

NB : Le bénéficiaire sera tenu de produire une attestation de l'activité citoyenne et/ou bénévole à l'issue des 20 heures.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET DEPOT DE DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les photocopies des pièces suivantes :

- Copie pièce identité (recto-verso)
- Une attestation sur l'honneur par la personne hébergeant le demandeur (parent, hébergeant à titre gratuit, etc...)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (edf, télécom....)
- Une photocopie complète recto/verso de non-imposition N-1 et N-2 (2018 sur les revenus de 2017, 2017 pour les revenus 2016) du demandeur s'il est indépendant financièrement **et/ou** de sa famille s'il est rattaché fiscalement, **et/ou** du ménage si le demandeur est marié(e) ou PACSE, ou s'il ne remplit pas les trois conditions de l'indépendance fiscale, celle des parents.
- Certificat de scolarité si lycéen ou étudiant
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe remplie et signée
- Devis de l'auto-école

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER
(Deux commissions d'attribution par an)

Dates limites de dépôt des dossiers
Le 30 juin 2019
Le 30 septembre 2019
(Cachet de la poste faisant foi)

Le dossier est téléchargeable sur le site de la Collectivité de Corse : <https://www.isula.corsica>

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse suivante (Cachet de la poste faisant foi)

M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction de la Jeunesse et du Sport
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio cedex 1

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA ETRE INSTRUITE

Pour toute information et/ou accompagnement dans la constitution du dossier
Service Information Jeunesse
Téléphone : 04.95.32.12.13

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles en écrivant à : Collectivité de Corse - Délégué à la protection des données - Hôtel de Région - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (1)

Je soussigné(e), M. / Mme

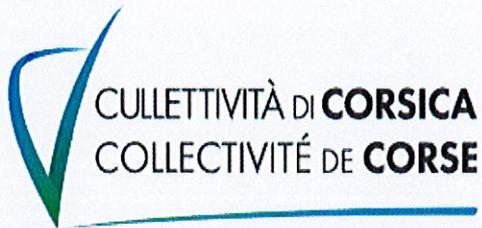
Atteste sur l'honneur n'avoir jamais été en formation pour le permis B d'une part, ne pas être inscrit à une formation dans une auto-école d'autre part.

Attestation faite pour servir et valoir ce que de droit.

A

Le

Signature



Direzzione aghjunta in carica di a ghjuventù
Direction adjointe en charge de la jeunesse
Serviziu infurmazioni di a ghjuventù
Di a cullettività di Corsica
Service Information Jeunesse de la Collectivité de Corse

Le service information jeunesse de la Collectivité de Corse de la Direction Adjointe en charge de la jeunesse, gère une quantité considérable d'informations en constante évolution.

Nous vous prions de nous excuser pour toute erreur ou omission survenue dans ce document et vous remercions de nous le signaler.

PASSER SON PERMIS DE CONDUIRE

Pour passer un permis il est important de bien choisir son établissement d'enseignement ainsi que la formule la plus adaptée à votre profil.

Le permis de conduire représente un coût important (entre 1 200 et 1 500 €).

Heureusement, selon votre situation personnelle, différentes aides peuvent participer au financement de votre permis.

Permis auto et moto à 1 € par jour

Ce dispositif concerne les permis B (voiture), le permis A1 (moto de 125 cm maximum) et A2 (moto de puissance intermédiaire). Il permet aux jeunes de 15 à 25 ans d'accéder à un crédit à taux zéro pour financer leurs cours de conduite.

Vous devez respecter les conditions suivantes :

- Être âgé de 15 à 25 ans au plus, à la date de signature du contrat de formation (ou de l'avenant) avec l'auto-école ou l'association agréée
- Utiliser le prêt pour financer une 1ère formation initiale, ou en cas d'échec, une formation complémentaire

- Préparer le permis A2, le permis A1 ou le permis B. La formation du permis B peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.

Le montant du prêt pour une formation initiale peut être égal à 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 € pour une première demande. Il est possible de souscrire une nouvelle fois à ce dispositif en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis et prétendre à un prêt de 300 €.

Cette préparation au permis devra être remboursée à hauteur de 30 € par mois, les intérêts étant pris en charge par l'État.

La liste des auto-écoles et établissements de crédit conventionnés « Permis à 1 euro par jour » sont disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr

Aide aux apprentis

◆ Le Ministère du travail accorde une aide de 500 €, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

L'apprenti doit remplir les 3 conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans
- Être apprenti
- Être engagé dans la préparation du permis B

L'apprenti transmet son dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où il est inscrit. Le dossier comprend les documents suivants :

- Demande d'aide complétée et signée par l'apprenti (demande écrite sur papier libre)
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an

L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti.

Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

Contactez votre CFA (voir liste)

◆ La Collectivité de Corse attribue une aide pour les apprentis via le Fonds Social Apprentissage et les missions Locales.

L'aide pourra être mobilisée sous une des conditions suivantes :

- Ressources de l'apprenti et des parents insuffisantes
- Demande de l'employeur afin que l'apprenti puisse se déplacer avec un véhicule de service dans le cadre de son travail ;
- Localisation ou horaires de l'apprenti non compatibles avec le réseau de transport en commun, si non proximité du centre ou de l'entreprise

Attention cette aide est effective uniquement pour l'année 2019.

Contactez votre Mission Locale (voir liste)

Soutien du fonds d'aide aux jeunes - FAJ

Les jeunes en difficultés d'insertion et/ou financières peuvent recevoir du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) une aide à hauteur de 1 000 € maximum ;

Conditions :

- avoir entre 18 et 25 ans
- conditions de ressources
- Avoir un projet précis de formation et /ou une promesse d'embauche

Conditions spécifiques : Contactez votre Mission Locale (voir liste)

Bourse municipale

La Ville d'Ajaccio attribue 10 "**Bourse au Permis**" tous les ans et offre ainsi aux jeunes Ajacciens la possibilité de passer les épreuves du permis de conduire en finançant pour chacun d'entre eux 20 heures de conduite obligatoires.

Les frais d'inscription et les cours théoriques (code) restent à la charge du bénéficiaire.

Conditions :

- Etre âgé de 17 à 25 ans et habiter Ajaccio
- En contrepartie le jeune doit donner de son temps (34 à 40 heures) au profit de la collectivité (associations à but social ou humanitaire, collectivité locale, bailleurs sociaux...)

Contact : Centre social de Saint-Jean - Immeuble Moncey - Rue Cardinali 20090 AJACCIO
04.95.10.91.80

NB : Certaines mairies accordent des aides financières aux jeunes de leur territoire. Pensez à contacter votre mairie.

Aide aux demandeurs d'emploi

Certaines catégories de demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide financière pour passer la catégorie B du permis de conduire.

Cette aide, versée par Pôle emploi à l'auto-école, ne peut pas dépasser 1 200 €.

L'aide doit être demandée avant l'inscription en auto-école.

Contactez votre Pôle Emploi (voir liste)

Aide aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Agefiph si le permis de conduire est indispensable :

- Au maintien dans un emploi,
- Pour obtenir un emploi.

Contactez votre Pôle Emploi ou Cap emploi (voir liste)

Auto-écoles sociales

➤ OLCQ

L'auto-école sociale permet de préparer le permis de conduire B afin de réussir son projet professionnel.

La formation au permis de conduire est également accessible aux personnes à mobilité réduite (véhicule auto-école aménagé) et aux personnes sourdes et malentendantes

Public : Personnes en insertion professionnelle

Conditions :

- Pas de candidat ayant eu une annulation de permis
- Réussir le test d'entrée à la formation
- Avoir un titre de séjour en cours de validité
- Avoir un projet professionnel validé
- Résider sur les quartiers sud et ancien
- Et/ou être bénéficiaire du RSA
- Et/ou être âgé de 18 ans
- Et/ou être demandeur d'emploi de plus de 6 mois
- Pouvoir bénéficier d'un CPF

OLCQ

Centre Social François MARCHETTI - Route Royale -20600 Bastia - Tel : 04 95 30 12 05

<http://www.olcq.fr>

➤ SUD CORSE INSERTION

Cette Auto-école associative n'a pas vocation à proposer un permis de conduire à moindre coût.

Elle est exclusivement destinée aux personnes du territoire qui font face à des situations rendant incompatibles ou impossibles le passage du permis de conduire dans une structure habituelle d'enseignement de la conduite.

Pour intégrer l'Auto-école associative, vous devez faire l'objet d'une prescription, rédigée par un travailleur social au sein des structures partenaires référentes (Pôle-Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, etc.).

Public : Se renseigner auprès de l'organisme qui vous suit.

SUD CORSE INSERTION - 20137 Porto-Vecchio - 04.95.72.07.72

<https://www.sudcorseinsertion.com>

➤ FALEPA

Pour intégrer l'Auto-école associative, vous devez faire l'objet d'une prescription, rédigée par un travailleur social au sein des structures partenaires référentes (Pôle-Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi, etc.).

Public : Bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, Parents isolés)

FALEPA – 20000 Ajaccio - 04 95 26 65 46

Compte personnel de formation (CPF)

Depuis le 15 mars 2017, vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite).

Pour en bénéficier, les 2 conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel
- et que le titulaire du compte ne fasse pas l'objet d'une suspension de son permis ou d'une interdiction de solliciter un permis (cette obligation est vérifiée par une attestation sur l'honneur de l'intéressé).

Pour être prise en charge, la formation doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

Vous devez vous rendre sur le site moncompteformation.gouv.fr afin de vous connecter à votre espace personnel.

À NOTER : ce dispositif peut se cumuler avec d'autres, notamment le permis à un euro par jour pour les jeunes.

ADRESSES UTILES

Missions Locales

- Mission Locale d' Ajaccio
3 montée Saint Jean – 20090 AJACCIO – 04.95.20.92.38
- Mission Locale de Porto-Vecchio
Résidence San Gabriellu - Rue Vincentellu d'Istria - 20137 PORTO-VECCHIO – 04.95.70.34.90
- Mission Locale de Bastia
7 av. Paul Giacobbi – 20600 BASTIA – 04.95.30.11.41
- Mission Locale Rurale Haute-Corse
4, rampe Ste Croix – 20250 Corte – Tél : 04.95.46.80.37

Centre de Formation des Apprentis

- Centre de Formation des apprentis de Corse du Sud
Chemin Sposata, Ld Bacciochi – 20090 AJACCIO – 04 95 23 53 00
- Centre de Formation des apprentis de Haute-Corse
Route village – 20600 FURIANI – 04 95 59 20 30
- Centre de Formation des Apprentis Agricole
Aghja Rossa – 20290 Borgo – 04 95 30 02 30
- Centre de Formation des Apprentis Agricole de Sartène
Route de Lévie – 20100 Sartène – 04.95.77.06.42

Pôle Emploi

- Pôle emploi – Bastia
Rue du Maréchal Juin – 20600 Bastia
- Pôle emploi - Porto-Vecchio
Route d'Arca – 20137 Porto-Vecchio
- Pôle emploi – Ajaccio
Avenue du Mont Thabor – 20090 Ajaccio
- Pôle emploi - L'Île-Rousse
Col de, Fogata – 20220 L'Île-Rousse

- Pôle emploi - Plaine Orientale
Résidence linari 2 – 20240 Ghisonaccia
- Pôle emploi – Corte
34 Cours Paoli – 20250 Corte

Cap Emploi

- Cap Emploi A Murza
19 Rue du Juge Falcone – 20200 Bastia – 04 95 32 01 68
- Association A Murza
8 Rue Paul Colonna d'Istria – 20090 Ajaccio – 04 95 22 16 47

Accusé de réception

Objet	REGLEMENT TRANSITOIRE DES AIDES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE INSULAIRE
Identifiant acte	02A-200076958-20190328-035075-DE
Identifiant interne	035075
Date de réception par la préfecture	5 avril 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 mars 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.4

[Fermer](#)